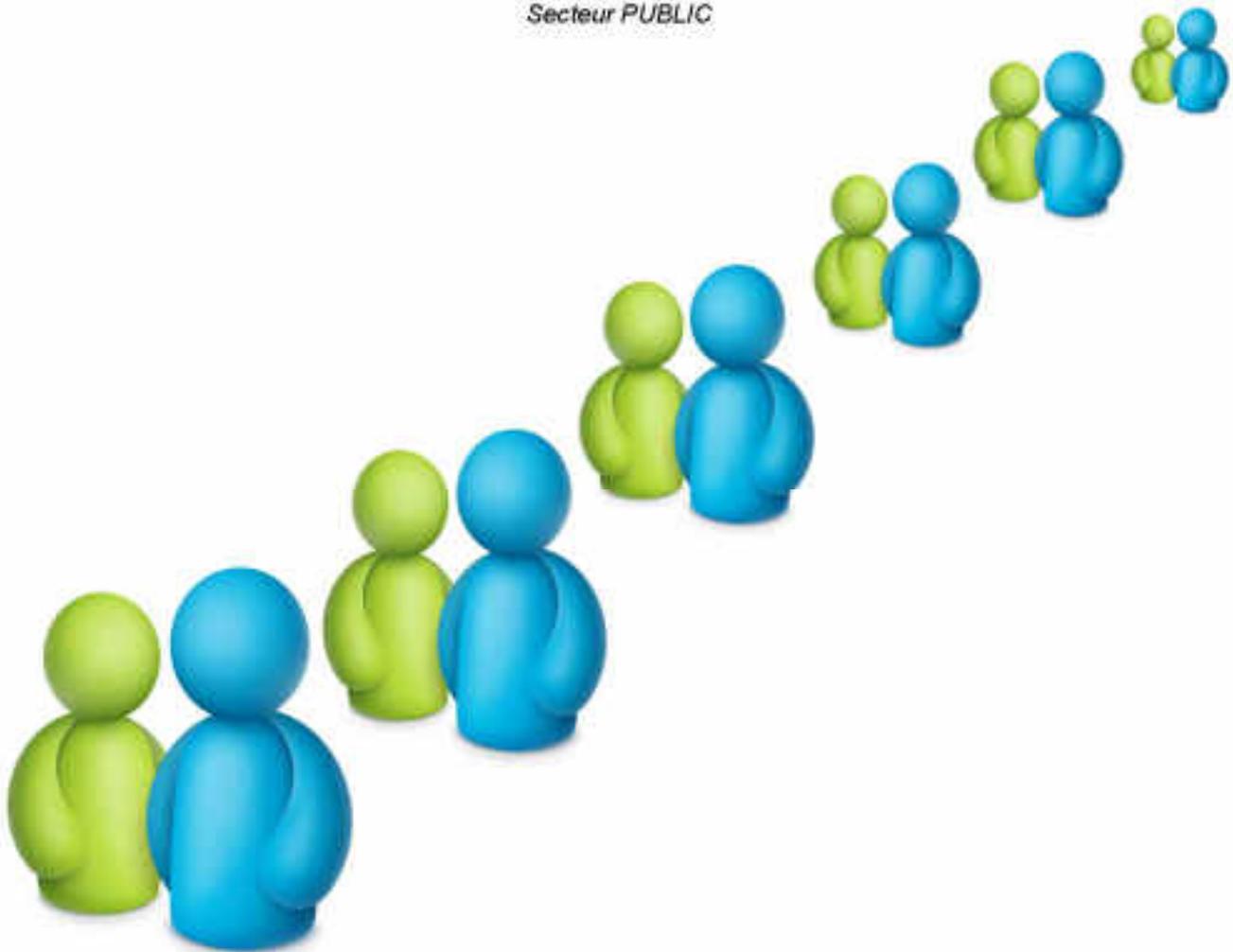


B I L A N S O C I A L

2015-2016

PERSONNELS GERES DANS LES BASES AGAPE, AGORA, EPP ET SIRHEN.

Secteur PUBLIC



SOMMAIRE

I LES EFFECTIFS

1.1 Les personnels de l'académie de Grenoble en activité en 2015-2016.....	p. 5
1.2 Evolution des effectifs des personnels de 2010-2011 à 2015-2016.....	p. 6
1.3 Répartition par sexe, situation administrative et département.....	p. 7
1.4 Les enseignants du 1er degré Public.....	p. 9
1.5 Les enseignants du 2nd degré Public.....	p. 10
1.6 Les personnels de direction	p. 12
1.7 Les personnels d'inspection.....	p. 13
1.8 Les personnels d'éducation.....	p. 14
1.9 Les personnels d'orientation.....	p. 15
1.10 Les personnels IATSS.....	p. 16

II LA VIE DES PERSONNELS

2.1 La quotité de temps de travail.....	p. 20
2.2 Les congés pour raison de santé en 2014-2015.....	p. 23
2.2.1 Les congés de maladie ordinaire.....	p. 26
2.2.2 Les congés longs.....	p. 27
2.2.3 Les maladies professionnelles et accidents du travail.....	p. 28
2.3 L'accompagnement des personnels.....	p. 29

III LA CARRIERE

3.1 Le recrutement.....	p. 32
3.2 Les résultats des concours.....	p. 33
3.3 Les promotions des personnels.....	p. 35
3.3.1 Les enseignants des 1er et 2nd degrés.....	p. 35
3.3.2 Les IATSS et personnels de direction et d'inspection, d'éducation et d'orientation (D.I.E.O.).....	p. 36

IV LA FORMATION CONTINUE

4.1 La formation des enseignants du 1er degré.....	p. 40
4.2 La formation des enseignants du 2nd degré et les personnels d'éducation et d'orientation.....	p. 42
4.3 La formation des personnels IATSS, de Direction et d'Inspection	p. 44

V LA POLITIQUE SOCIALE

5.1 Bilan de l'action sociale de l'année 2015.....	p. 48
5.2 Les aides exceptionnelles.....	p. 48
5.3 Les prestations inter-ministérielles.....	p. 49
5.4 Les prestations d'action sociale d'initiative académique.....	p. 49

VI ANNEXE

6.1 Nomenclature des types de personnels par corps.....	p. 52
6.2 Définitions des sigles.....	p. 53
6.3 Evolution des effectifs des personnels de 2010-2011 à 2015-2016.....	p. 54

Ce bilan social de l'académie a essentiellement été élaboré à partir de l'application "BSA" fournie par la DEPP (bilan social académique) qui regroupe les données des bases des personnels de l'éducation nationale: AGAPE pour le 1er degré, EPP pour le second degré et AGORA pour les personnels non enseignants, et SIRHEN pour les personnels d'inspection.

Les personnels recensés sont en activité dans les écoles, les établissements publics locaux d'enseignement et les services académiques et sont gérés et rémunérés intégralement dans les bases de l'éducation nationale.

L'extraction utilisée pour ce bilan social a été effectuée à la date d'observation du 15 janvier 2016 sauf pour une partie des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dont les informations sont issues d'un fichier annexe.

Par ailleurs, dans l'optique d'une cohérence avec les données du BSA national, ne sont pris en compte désormais que les IATSS gérés et payés dans la base AGORA, à l'exclusion des administratifs gérés mais non payés.

Les références nationales précisées à titre indicatif sont extraites du bilan social ministériel de 2014-2015 dont les sources et les modes de calcul peuvent varier par rapport aux indicateurs académiques.

Avec la participation de:

- la Direction des ressources humaines
- la Division des examens et concours
- les Divisions des personnels
- la Division budgétaire et financière
- les Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale
- la Division de la Formation
- la Délégation Académique aux Actions de Formation

I LES EFFECTIFS

1.1 Les personnels de l'académie de Grenoble en activité en 2015-2016

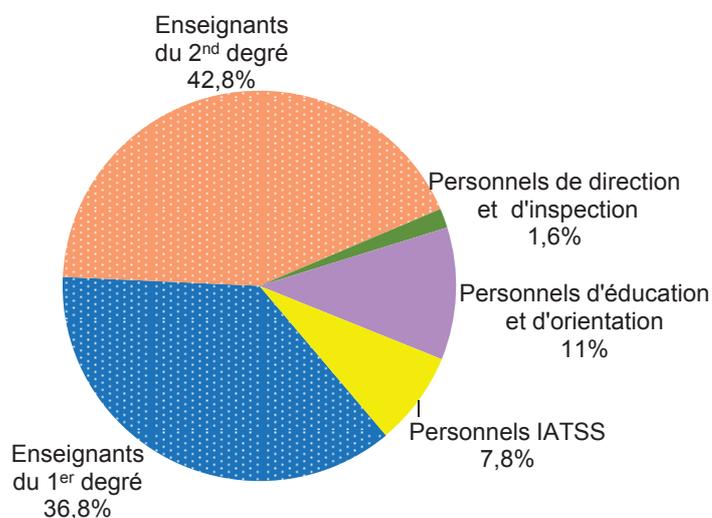
46 115 PERSONNES DANS LE SECTEUR PUBLIC.

Les personnels, gérés et affectés dans les bases AGAPE, EPP, AGORA et SIRHEN sont classés en 5 groupes:

- les personnels enseignants du 1^{er} degré
- les personnels enseignants du 2nd degré
- les personnels de direction et d'inspection
- les personnels d'éducation et d'orientation
- les personnels IATSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé)

Enseignants du 1 ^{er} degré *	16 992
Enseignants du 2 nd degré *	19 753
Personnels de direction et d'inspection	741
Personnels d'éducation et d'orientation	5 054
Personnels IATSS	3 575

* personnels appartenant à un corps d'enseignant, quelle que soit leur fonction



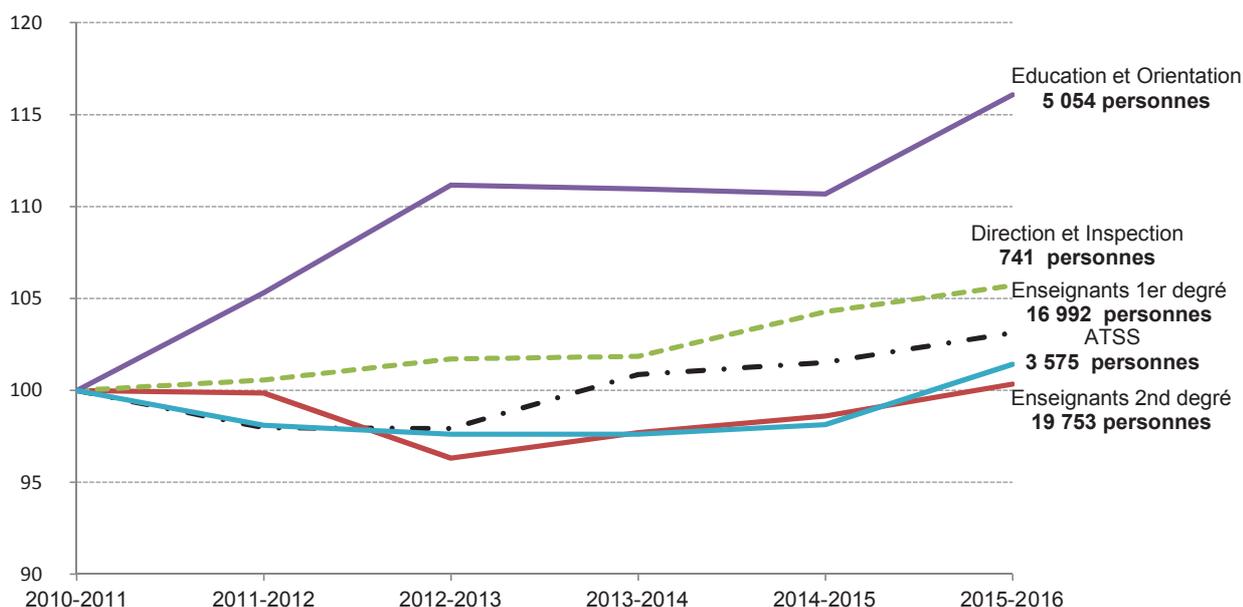
1.2 Evolution des effectifs des personnels de 2010-2011 à 2015-2016.

Dans l'académie de Grenoble, **l'effectif global** des personnels de l'éducation nationale **a augmenté de 2,1%** entre le 15 janvier 2015 et le 15 janvier 2016.

Cette augmentation concerne tous les groupes de personnels

L'évolution sur cinq ans, présentée ci-dessous, prend en compte, à l'intérieur des groupes, le corps d'appartenance des personnels quelle que soit la fonction occupée.

Evolution en indice, des effectifs de personnels par groupe, depuis 2010-2011.



Entre les rentrées 2014 et 2015, l'effectif des personnels **d'éducation et d'orientation a augmenté de 4,8%**, en **raison des créations d'AESH**. L'effectif des personnels d'orientation reste stable.

Le nombre de personnels de **direction et d'inspection reste stable**. La légère hausse du nombre de personnels de direction observée (+10 personnes) est essentiellement due au remplacement d'enseignants faisant fonction d'adjoint à un chef d'établissement par des personnels de direction.

Le nombre **d'enseignants du 1er degré connaît une hausse de 1,6%** après la stabilisation des effectifs à la rentrée 2014.

Le mouvement d'accroissement des effectifs **d'enseignants du 2nd degré** constaté entre les rentrées 2013 et 2014 se renforce à la rentrée 2015 (+1,6% contre +0,6% entre 2013-2014 et 2014-2015). Pour mémoire, la hausse observée à la rentrée 2013 était essentiellement due aux professeurs du 2nd degré contractuels, admissibles à la session exceptionnelle 2014.

Le nombre de **personnels ATSS est en hausse de 3,4%** après **trois années de stabilisation de ce groupe de personnels, en raison du recrutement de 84 contractuels dont 53 apprentis**.

1.3 Répartition par sexe, situation administrative et département

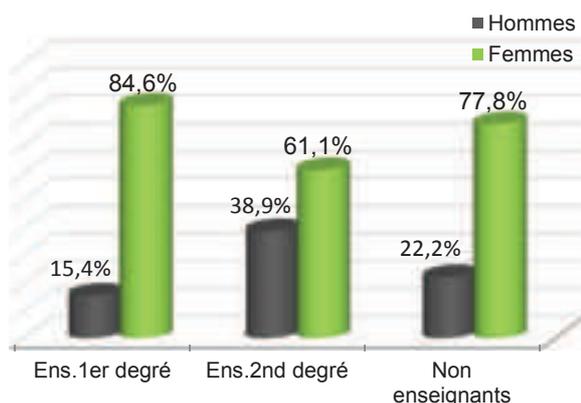
Répartition par sexe :

	Hommes	Femmes
Enseignants 1 ^{er} degré	2 623	14 369
Enseignants 2 nd degré	7 682	12 071
Total Enseignants	10 305	26 440
Direction	315	290
Inspection	74	62
Education	1 153	3 769
Orientation	16	116
Administration (1)	336	2 145
Filière technique (2)	173	284
Médico-sociaux	11	626
Total non enseignants	2 078	7 292
Total général	12 383	33 732

(1) y compris apprentis

(2) ingénieurs, techniciens, adjoints techniques de recherche et de formation, ouvriers et personnels de service

73% de femmes
soit 2,5 points de plus que la moyenne nationale



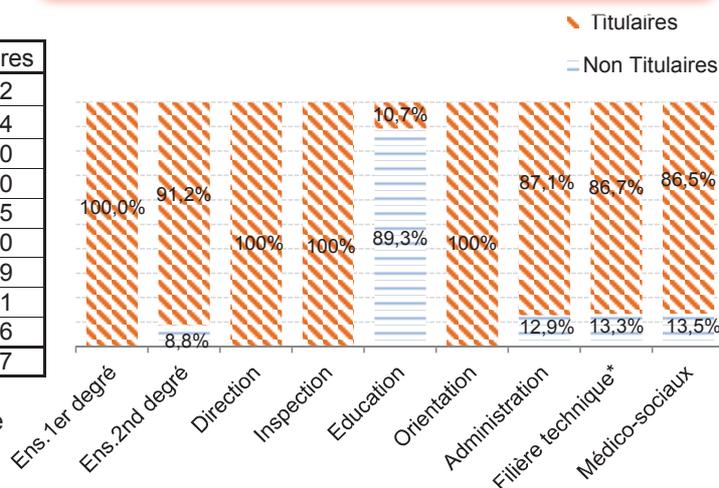
La situation administrative :

	Titulaires	Non Titulaires
Enseignants 1 ^{er} degré	16 990	2
Enseignants 2 nd degré	18 019	1 734
Direction	605	0
Inspection	136	0
Education	527	4 395
Orientation	132	0
Administration (1)	2 162	319
Filière technique (2)	396	61
Médico-sociaux	551	86
Total général	39 518	6 597

(1) y compris apprentis

(2) ingénieurs, techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation, ouvriers et personnels de service

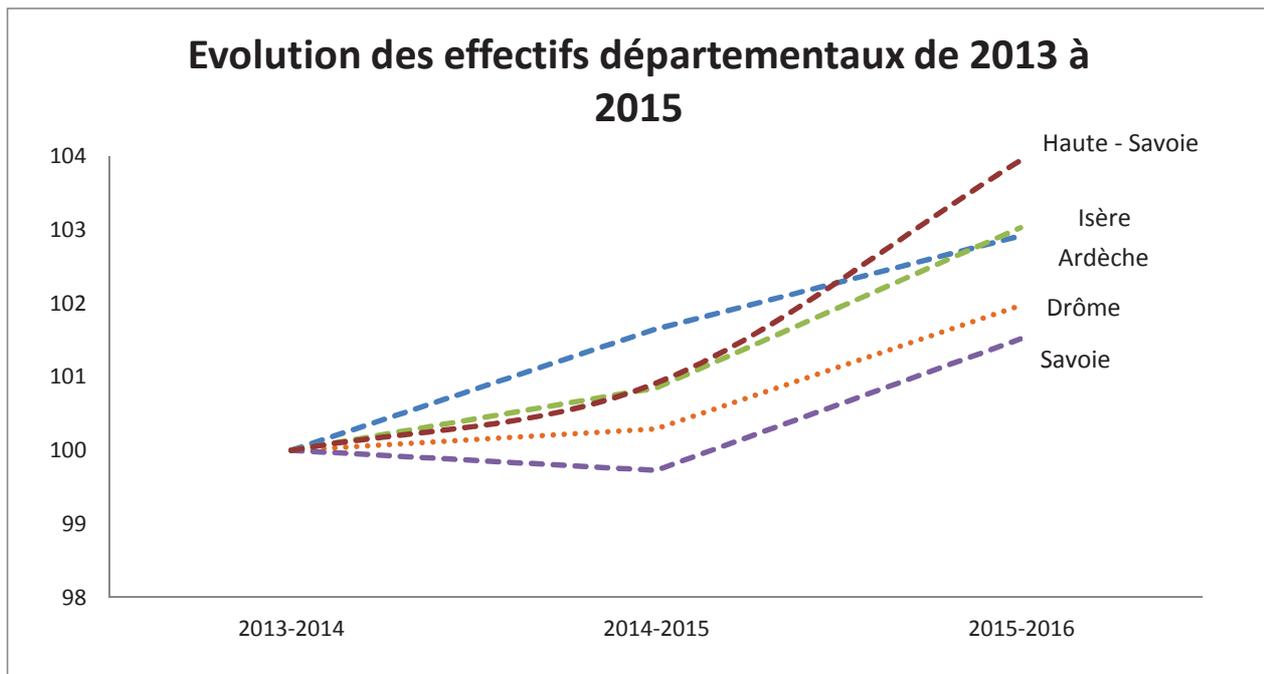
85,7% des personnels sont titulaires
soit 0,4 point de moins que la moyenne nationale



Les effectifs départementaux :

Les effectifs augmentent légèrement dans tous les départements par rapport au 15 janvier 2015.

Au niveau de l'académie, les effectifs augmentent de 2,1% par rapport à 2014-2015. La Haute-Savoie est le département qui connaît la plus forte évolution (3%), l'Ardèche la plus faible (1,2%). En Isère, département qui compte le plus grand nombre de personnels, l'évolution est de +2,2%.



type de personnel	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Académie
Enseignants 1er degré	1 410	2 647	6 689	2 168	4 078	16 992
Enseignants 2nd degré	1 567	2 958	8 241	2 860	4 127	19 753
Direction et Inspection	63	98	347	95	138	741
Education et Orientation	491	821	1 971	725	1 046	5 054
IATSS *	280	466	1 751	446	632	3 575
ENSEMBLE	3 811	6 990	18 999	6 294	10 021	46 115

* Ingénieurs, administratifs, personnels techniques, sociaux et de santé

1.4 Les enseignants du premier degré public

16 992 personnes

âge moyen 42,6 ans

84,6% sont des femmes

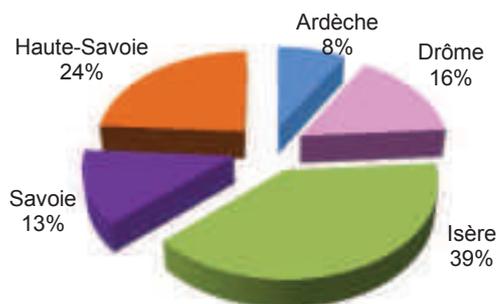
Le **taux de féminisation** des enseignants du premier degré public de l'académie est **supérieur de 2,8 points au taux national**.

L'**âge moyen observé** est proche de la **moyenne nationale**.

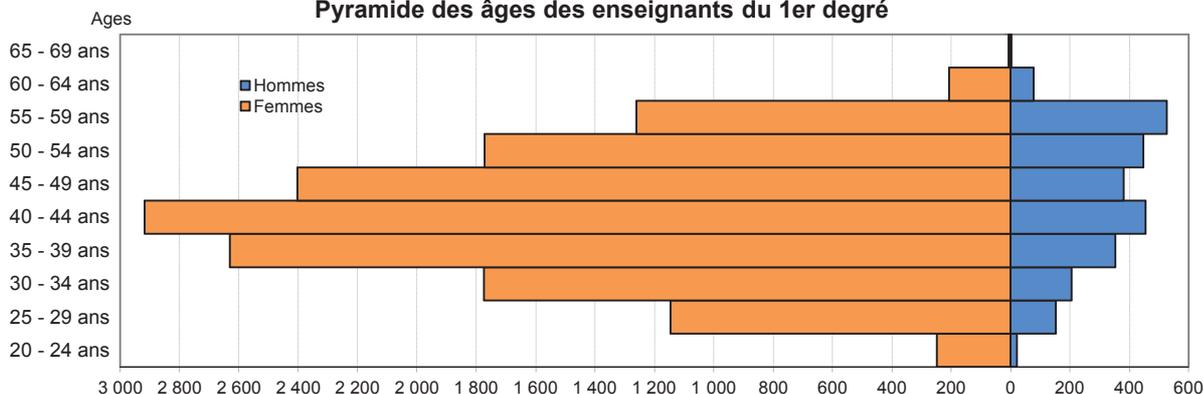
Répartition départementale des effectifs par corps

	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Académie
professeurs des écoles instituteurs et autres (1)	1391	2638	6628	2145	4002	16 804
	19	9	61	23	76	188
Ensemble	1 410	2 647	6 689	2 168	4 078	16 992

(1) : professeurs d'éducation physique et sportive , professeurs certifiés, contractuels et bénéficiaires de l'obligation d'emploi.



Pyramide des âges des enseignants du 1er degré



Dans l'académie de Grenoble, la part des moins de 30 ans est inférieure de 1,3 point à la moyenne nationale (France métropolitaine et DOM); celle des 50 ans et plus est supérieure de 0,7 point à la moyenne nationale.

Suite à la réforme des conditions de départ à la retraite, la part des enseignants âgés de 60 ans et plus est passée de 0,9% en 2011-2012 à 1,7% en 2015-2016.

L'âge moyen des hommes est de près de 4 ans supérieur à celui des femmes (respectivement 45,6 ans et 42 ans).

1.5 Les enseignants du second degré public

19 753 personnes

âge moyen 44,5 ans

61,1% de femmes

Le taux de féminisation des enseignants du second degré public de l'académie est supérieur de **2,8 points** à la **moyenne nationale**.

L'âge moyen observé en 2015-2016 est légèrement supérieur à la **moyenne nationale (+0,9 ans)**.

Répartition départementale des effectifs d'enseignants.

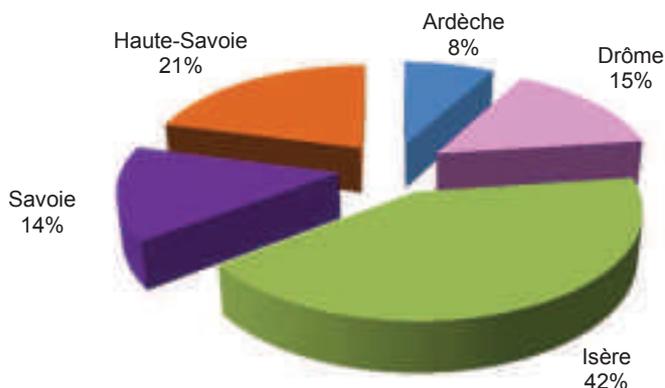
Corps	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Académie
Professeurs certifiés	881	1636	4573	1512	2423	11 025
Professeurs des lycées professionnels (PLP)	236	458	967	440	395	2 496
Professeurs agrégés et de chaire supérieure	133	328	1204	368	552	2 585
Professeurs non titulaires (1)	129	183	667	186	302	1 467
Professeurs et chargés d'enseignement d'EPS	119	206	550	205	290	1 370
Professeurs des écoles (2)	40	88	163	87	96	474
Intervenants de langue (3)	22	40	88	43	50	243
P.E.G.C (4) et adjoints d'enseignement	7	14	17	12	19	69
Apprentis professeurs	0	5	12	7	0	24
Ensemble	1 567	2 958	8 241	2 860	4 127	19 753

(1) maitres auxiliaires et professeurs contractuels

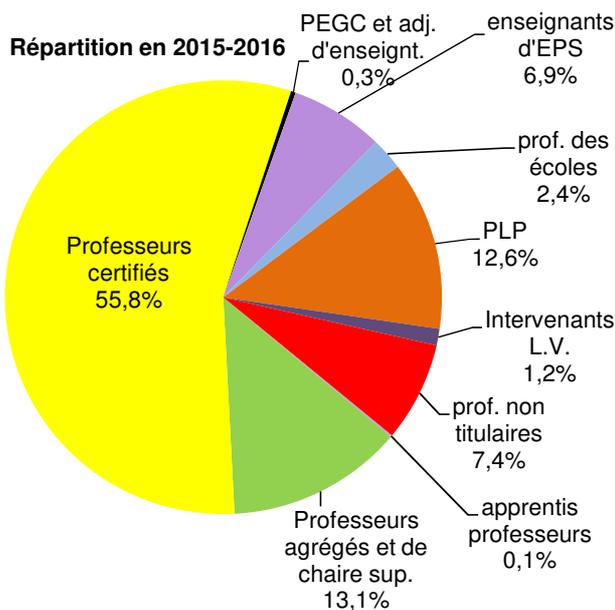
(2) enseignant en collège

(3) assistants de langue vivante recrutés localement et assistants étrangers intervenant dans le 1^{er} et 2nd degré

(4) Professeur d'enseignement général des collèges



Les enseignants du second degré, selon le corps d'appartenance.



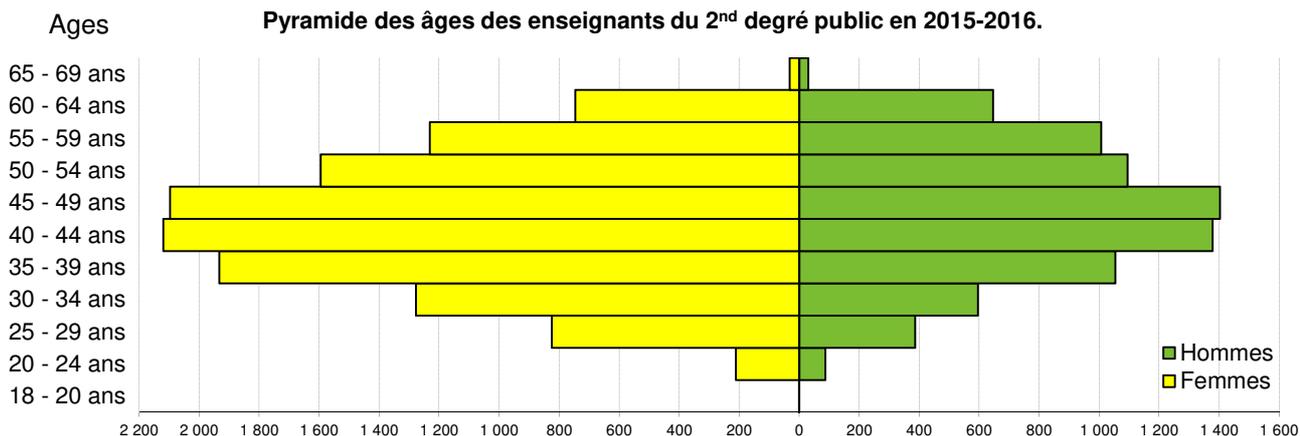
Corps	Evolution des effectifs par grade		
	15/01/2014	15/01/2015	15/01/2016
Professeurs certifiés	10 717	10 949	11 025
Professeurs des lycées professionnels	2 398	2 445	2 496
Professeurs agrégés et de chaire sup.	2 478	2 520	2 585
Professeurs non titulaires	1 447	1 329	1 467
Professeurs et chargés d'enseignement d'EPS	1 335	1 356	1 370
Professeurs des écoles	494	479	474
Intervenants de langue	252	245	243
P.E.G.C et adjoints d'enseignement	114	90	69
Apprentis professeurs	0	0	24
Total	19 235	19 413	19 753

7,4 % des enseignants ne sont pas titulaires (ratio national : 7,1%).

Les effectifs du corps des professeurs non titulaires diminuent entre 2013 et 2014 puis augmentent entre 2014 et 2015. Le nombre de professeurs agrégés et de chaire supérieure est en hausse depuis 2013-2014, tout comme celui des professeurs de lycées professionnels.

Nouveauté 2015 :

Parmi les 24 apprentis professeurs, 21 sont des femmes. Leur objectif est d'entrer en Master 1 à l'issue de leur contrat. La moitié d'entre eux sont inscrits en L2, l'autre moitié en L1. Les spécialités les plus fréquemment étudiées sont l'anglais (diplôme préparé langues, littératures et civilisations étrangères ou langues étrangères appliquées) et les lettres modernes.



La part des enseignants du 2nd degré âgés de moins de 30 ans est égale à la moyenne nationale ; celle des 50 ans et plus est supérieure de 2,6 points à la moyenne nationale.

La part des enseignants âgés de 60 et plus est passée de 5,5 % en 2011-2012 à 7,4% en 2015-2016. L'âge moyen des hommes est supérieur de 2 ans à celui des femmes (respectivement 45,6 ans et 43,8 ans).

1.6 Les personnels de direction

605 personnes

52% d'hommes

Age moyen : 52 ans

La part des femmes (48%) a augmenté de 1 point en un an.

Elle est comparable à celle observée au niveau national.

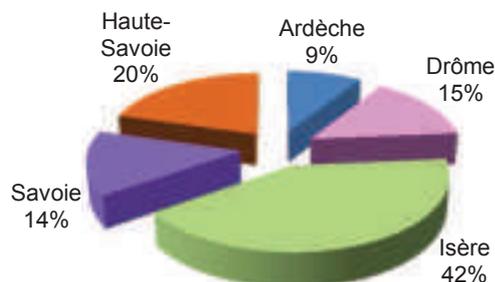
L'âge moyen de ce groupe de personnels au niveau académique est supérieur de 1,4 an à l'âge moyen national (50,6 ans).

	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Académie
principaux de collèges et adjoints	37	53	160	53	82	385
proviseurs de lycées ¹ et adjoints	13	26	72	19	31	161
proviseurs de LP et adjoints	5	8	15	12	11	51
autres ²	0	1	5	2	0	8
Ensemble	55	88	252	86	124	605

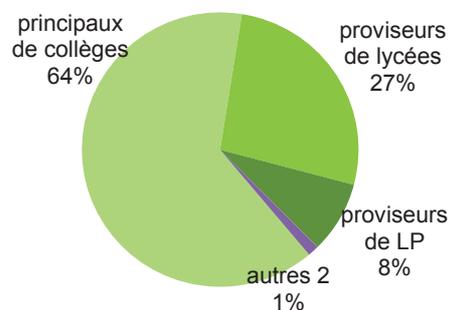
¹ : Lycées généraux, technologiques et polyvalents

² : directeurs d'EREA ou personnels rattachés au rectorat de Grenoble.

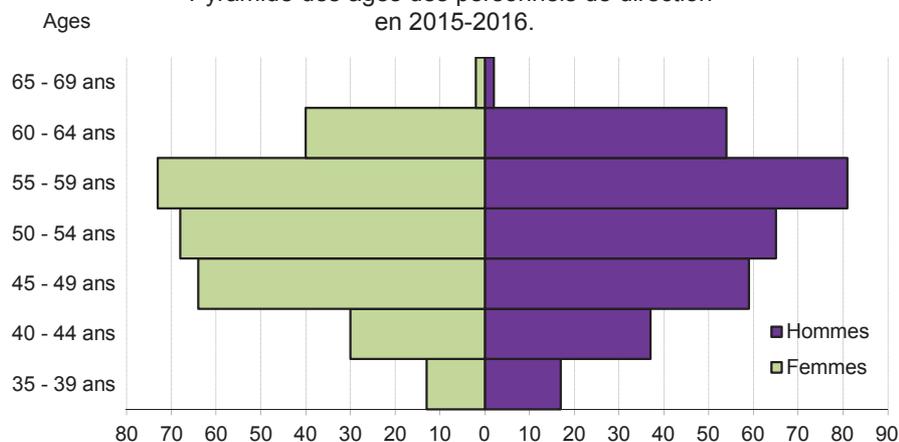
Répartition départementale



Répartition par emploi



Pyramide des âges des personnels de direction en 2015-2016.



La part des 50 ans et plus est de 63,6%, soit 7,4 points de plus que celle observée au niveau national (56,2%). L'âge moyen des hommes et des femmes est semblable, proche de 52 ans.

1.7 Les personnels d'inspection

136 personnes
54,4% d'hommes
Age moyen 52,6 ans

La part des femmes (45,6%) est supérieure de 1,1 point à la moyenne nationale.

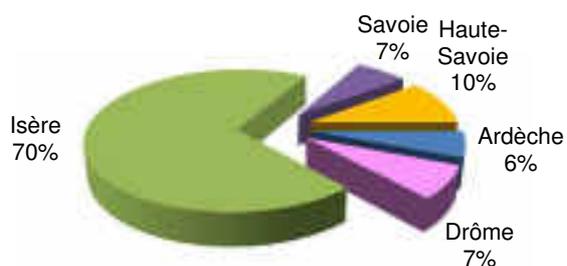
La moyenne d'âge des inspecteurs de l'académie est légèrement inférieure (-0,3 point) à celle calculée nationalement.

	Ardèche	Drôme	Isère ²	Savoie	Haute-Savoie	Académie
inspecteurs de l'éducation nationale ¹	8	10	49	9	14	90
inspecteurs pédagogiques régionaux			46			46
Ensemble	8	10	95	9	14	136

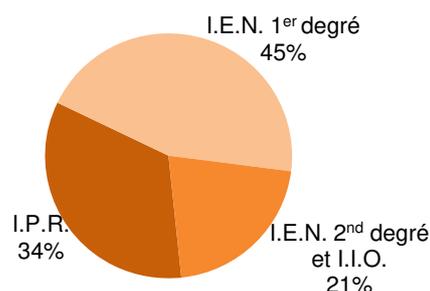
¹ y compris les inspecteurs de l'éducation nationale 1^{er} degré, inspecteurs de l'enseignement technique et les inspecteurs d'information et d'orientation.

² les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux sont tous rattachés au rectorat de Grenoble

Répartition départementale



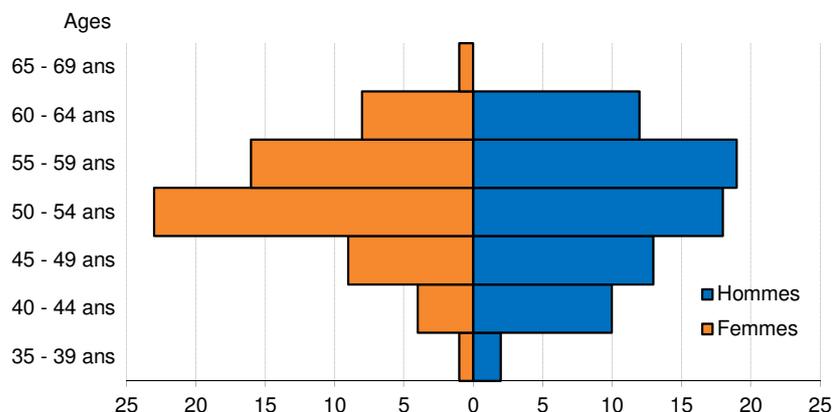
Répartition par emploi



Pyramide des âges des personnels d'inspection en 2015-2016.

71,3% des inspecteurs ont 50 ans ou plus. C'est légèrement moins que la moyenne nationale (71,7%).

La moyenne d'âge des femmes est de 53,1 ans, celle des hommes de 52,1 ans.

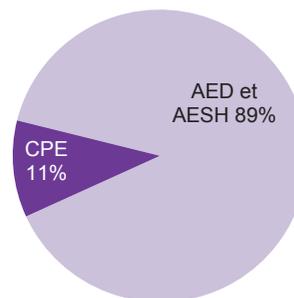


1.8 Les personnels d'éducation

4 922 personnes

âge moyen : 38,4 ans

76,6% sont des femmes



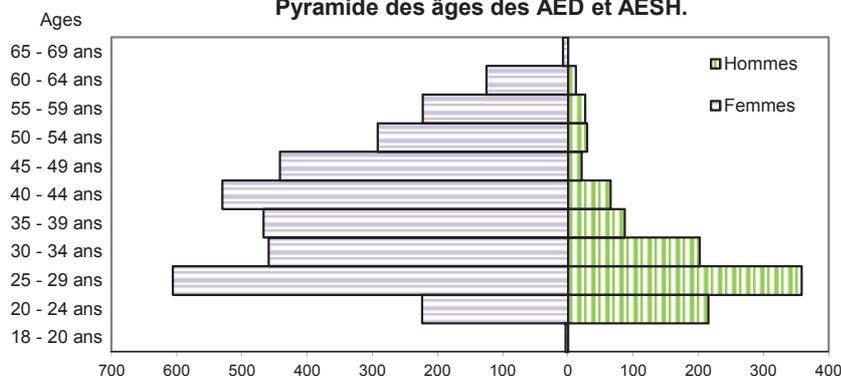
Les **assistants d'éducation (AED)** assistent le **CPE** (conseiller principal d'éducation) dans différentes missions auprès des élèves : encadrement, surveillance, aide à l'accueil, aide à l'utilisation des nouvelles technologies et participation à toute activité éducative, sportive, sociale ou culturelle. Les postes d'assistants d'éducation sont prioritairement réservés aux étudiants post-bac et notamment aux boursiers, ils sont souvent employés à temps incomplet afin de concilier leurs études et leur emploi.

Les **accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH)** doivent être titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne. Actuellement, il s'agit principalement des diplômes suivants : diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, diplôme d'État d'aide médico-psychologique ou mention complémentaire aide à domicile. Ces trois diplômes vont être prochainement remplacés par un diplôme professionnel unique. Les personnes ayant exercé pendant au moins deux ans des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap peuvent être dispensées de la condition de diplôme. Ce corps ne compte que 3,7% d'hommes.

Les AED et les AESH signent un contrat à durée déterminée (ce qui leur donne un statut d'agent non titulaire de l'Etat).

	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Académie
AED et AESH	426	727	1 701	620	921	4 395
conseillers principaux d'éducation	51	75	213	83	105	527
Ensemble	477	802	1 914	703	1 026	4 922

Pyramide des âges des AED et AESH.

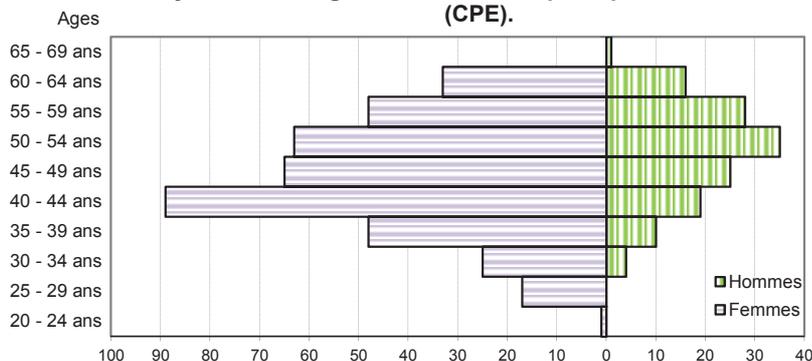


En raison de leurs conditions de recrutement, les assistants d'éducation sont jeunes (âge moyen 32 ans); les AESH ont en moyenne 45,2 ans.

La moyenne d'âge de l'ensemble de ces personnels est de 37,3 ans pour l'académie et de 32,6 ans au niveau national.

Un sur trois a moins de 30 ans; 16% ont plus de 50 ans.

Pyramide des âges des conseillers principaux d'éducation (CPE).



74% des CPE sont des femmes.

L'âge moyen est de 47,2 ans, celui des femmes est inférieur de près de 4 ans à celui des hommes.

Au niveau national, la moyenne d'âge des CPE observée en 2014-2015 est de 44,4 ans.

Plus de 2 CPE sur 5 ont 50 ans et plus, la part des moins de 30 ans est inférieure à 4%.

1.9 Les personnels d'orientation.

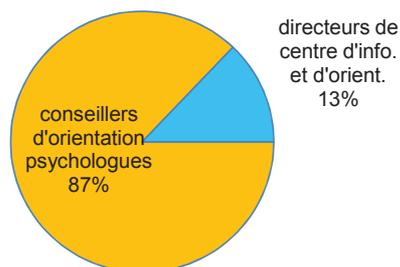
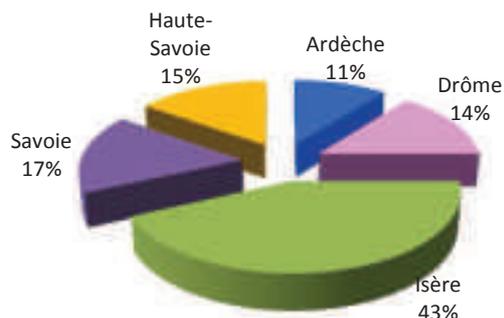
132 personnes

âge moyen: 48,6 ans

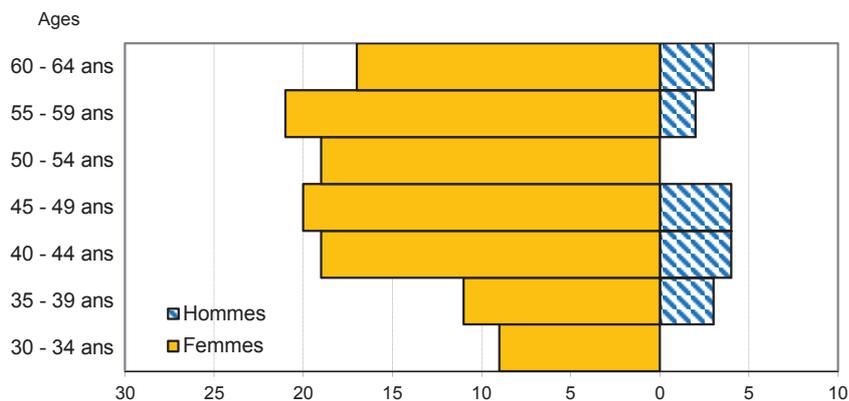
près de 88% de femmes

	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Académie
conseillers d'orientation psychologues	11	16	51	19	18	115
directeurs de centre d'info. et d'orient.	3	3	6	3	2	17
Ensemble	14	19	57	22	20	132

Répartition départementale



Pyramide des âges des personnels d'orientation.



L'âge moyen des personnels d'orientation est de 2,8 ans supérieur à la moyenne nationale (45,8 ans).

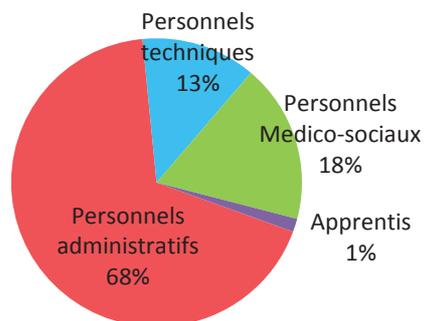
47% des personnels d'orientation ont 50 ans et plus, c'est 9 points de plus que l'âge moyen national.

1.10 Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (IATSS)

3 575 personnes

âge moyen: 48 ans

près de 85,5% de femmes



Au 15 janvier 2016, le nombre de personnels IATSS de l'académie de Grenoble augmente légèrement (+3,4%) par rapport au 15 janvier 2015.

L'augmentation des effectifs de ce corps est principalement expliquée par le recrutement d'apprentis (53 personnes recrutées au 01/09/2015).

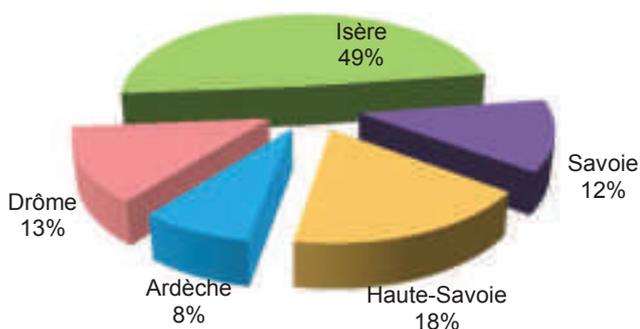
Ces apprentis interviennent en collèges (13 apprentis), en lycées (23), dans les services administratifs (rectorat, DSDEN : 15 apprentis) ou dans des GRETA (2 apprentis). 37 d'entre eux préparent un bac professionnel, 12 un BTS et 4 une licence pro ou un titre professionnel.

Les effectifs par fonction

	Nombre de personnes					Académie
	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	
Personnels administratifs	195	313	1178	309	433	2 428
Personnels techniques (ingénieurs, techniciens)	24	45	289	42	57	457
Personnels médico-sociaux	58	102	248	95	134	637
Apprentis	3	6	36	0	8	53
Ensemble	280	466	1 751	446	632	3 575

* y compris les techniciens de laboratoire intégrés dans le corps des techniciens de recherche et de formation au 01/01/2012.

Le détail des corps des personnels par fonction se trouve en annexe.



Répartition des personnels titulaires par catégorie de la fonction publique (A, B, C).

catégorie	A	B	C
Académie de Grenoble	29,2%	27,9%	42,8%
France + DOM *	29,1%	27,3%	43,6%

* source bilan social ministériel 2014-2015.

Proportionnellement, il y a davantage de personnels de catégorie B et moins de personnels de catégorie C dans l'académie qu'au niveau national.

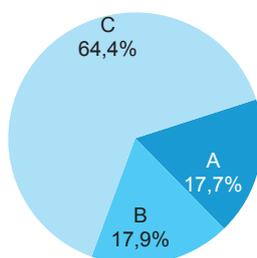
En janvier 2016, les **non titulaires (y compris apprentis)** représentent **13%** des **personnels IATSS**, soit une hausse de 2 points par rapport au 15 janvier 2015.

Administratifs
(2 162 personnes)



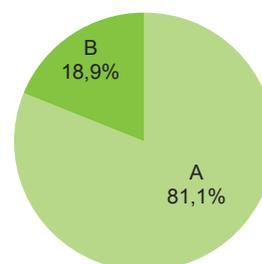
89% des personnels administratifs sont titulaires soit 1 point de moins par rapport au 15 janvier 2015. La moitié d'entre eux appartiennent à la catégorie C.

Ingénieurs, techniciens et adjoints techniques
(396 personnes)



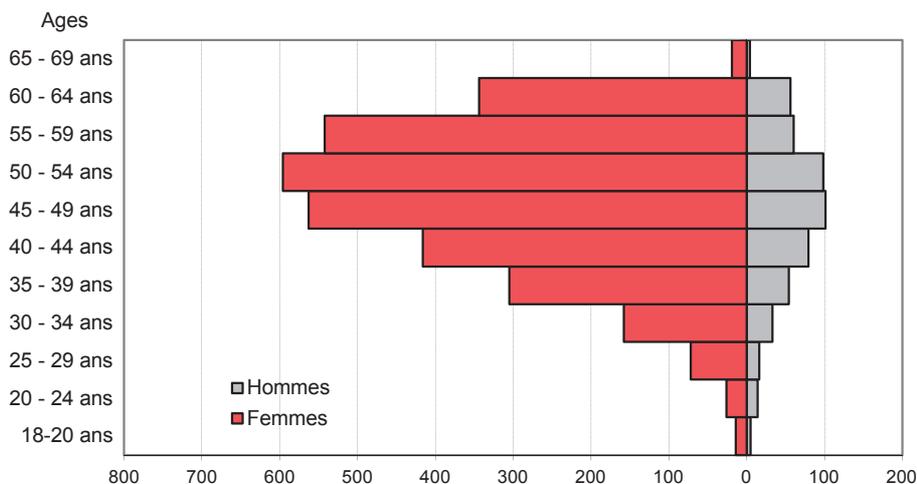
On compte 86,7% de titulaires parmi les personnels techniques, soit un point de plus qu'au 15 janvier 2015. Près des deux tiers appartiennent à la catégorie C.

Médico-sociaux
(551 personnes)



Plus de 86% des personnels médico-sociaux sont titulaires, pourcentage stable par rapport au 15 janvier 2015. Plus de quatre sur cinq appartiennent à la catégorie A. Les personnels de catégorie B sont des assistants sociaux. Aucun titulaire n'appartient à la catégorie C.

Pyramide des âges des personnels IATSS.



La part des moins de 30 ans est de 4,1 %, inférieure de 0,6 point à la moyenne nationale (4,6%).

La part des 50 ans et plus est 48,1% soit 3,4 points au dessus de la moyenne nationale.

L'âge moyen des femmes est de 48,2 ans, celui des hommes de 46,5 ans.

II LA VIE DES PERSONNELS

2.1 La quotité de temps de travail

taux académique de temps partiel
de l'ensemble des enseignants* : 15%

taux national de temps partiel
de l'ensemble des enseignants* : 10,9%

* titulaires+non titulaires

Les quotités de temps partiel varient de façon quasi-continue entre 50 et 90%.

Enseignants du 1^{er} degré*

18,5% des enseignants du 1^{er} degré travaillent à temps partiel.

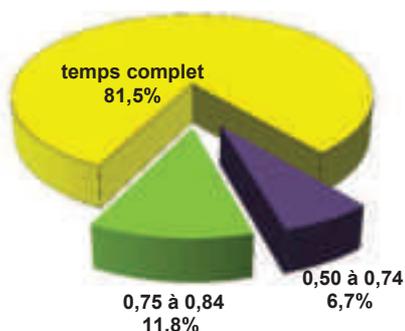
Parmi eux, 40,9% ont obtenu un temps partiel de droit.

Les femmes sont 21,1% à travailler à temps partiel et les hommes moins de 4,7%.

La part des enseignants exerçant à temps complet a augmenté de 0,7 point par rapport au 15 janvier 2015.

Au niveau national, 11,7% des enseignants du 1^{er} degré travaillaient à temps partiel.

* seuls 2 enseignants ne sont pas titulaires



Enseignants du 2nd degré

12,9% des enseignants titulaires du second degré travaillent à temps partiel.

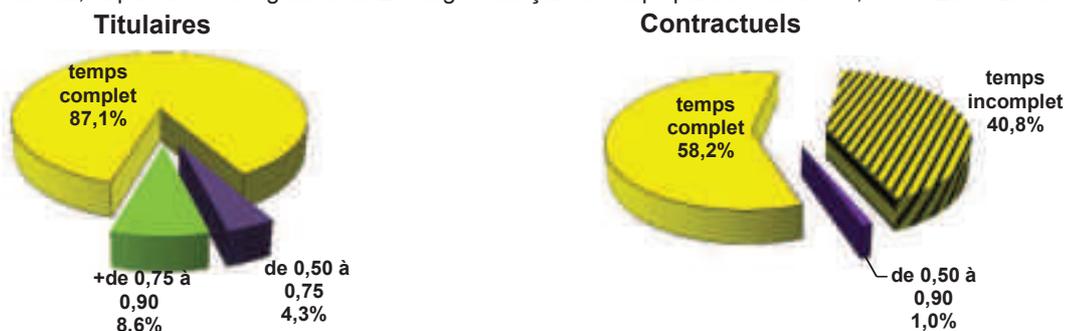
Parmi eux, près d'une personne sur trois bénéficie d'un temps partiel de droit.

La proportion d'enseignants titulaires à temps complet est stable par rapport à l'année scolaire précédente (environ 87%).

Les enseignants contractuels (qui représentent 8,8% des enseignants du 2nd degré) sont **1% à avoir choisi de travailler à temps partiel, 40,8% ont un contrat à temps incomplet et 58,2% sont à temps complet.**

Pour l'ensemble des enseignants du 2nd degré, 16,2% des femmes et 5,1% des hommes, soit 11,9% du total des enseignants du 2nd degré titulaires et non titulaires exercent à temps partiel.

Au niveau national, la part des enseignants du 2nd degré exerçant à temps partiel était de 10,3% en 2014-2015.



Direction et Inspection

Dans l'académie de Grenoble, comme pour l'ensemble de la France, **les personnels de direction et d'inspection sont tous à temps complet.**

Education et Orientation

Parmi les titulaires des personnels d'éducation et d'orientation, 90,6% travaillent à temps plein.

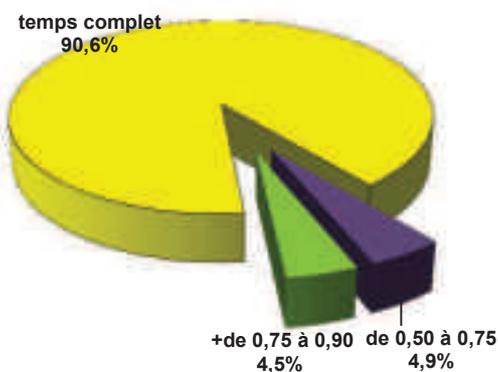
34% des agents à temps partiel ont un temps partiel de droit.

87% des personnels d'éducation et d'orientation, groupe qui comprend les AED et AESH, sont contractuels.

Près des deux tiers d'entre eux sont employés à temps incomplet.

Pour l'ensemble des personnels d'éducation et d'orientation, 41,7% travaillent à temps plein et 58,3% à temps partiel ou incomplet. Au niveau national, ils sont 55% à temps partiel ou incomplet.

Titulaires (CPE et Personnels d'orientation)



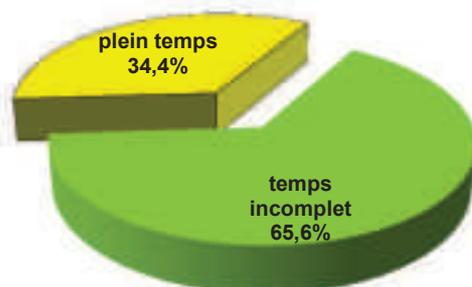
Le temps partiel des titulaires s'élève à 9,4% soit 0,6 point de moins qu'au 15 janvier 2015. Cette proportion s'élève à 7,3% au niveau national.

34% ont un temps partiel de droit.

Parmi les titulaires, 11,3% des femmes sont à temps partiel; les hommes sont à peine 1,9% à travailler à temps partiel. La part des femmes à temps partiel a baissé d' 1 point par rapport à 2014-2015; celle des hommes de 0,6 point.

6% des CPE travaillent à temps partiel, dont 2,7% ont un temp partiel de droit. Cette proportion est de 5,2% au niveau national.

Contractuels (AED et AESH)



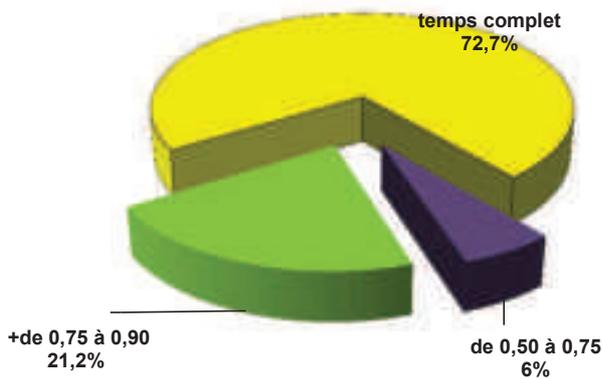
En 2015-2016, le taux académique de **contractuels AED et AESH travaillant à temps incomplet est de 65,6% soit 1,3 point de plus que l'année précédente.**

IATSS

27,2% des personnels IATSS titulaires travaillent à temps partiel. Parmi eux 15% ont un temps partiel de droit. 13% des agents IATSS sont des contractuels. Un tiers des contractuels sont employés à temps incomplet. Pour l'ensemble des personnels IATSS, 71,3% sont à temps plein et 28,7% à temps partiel ou incomplet.

Au niveau national, la part des personnels IATSS exerçant à temps partiel ou incomplet était de 18,3% .

Titulaires



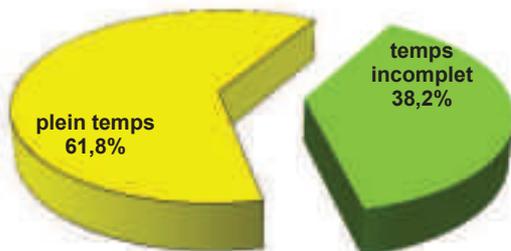
Le temps partiel des titulaires s'élève à 27,2% soit -0,5 point par rapport au 15 janvier 2015.

15,2% ont un temps partiel de droit.

Parmi les titulaires, 31% des femmes sont à temps partiel; les hommes sont à peine 6,4% à travailler à temps partiel. La part des femmes à temps partiel a baissé de 0,7 point par rapport à 2014-2015; celle des hommes a augmenté de 1,3 point.

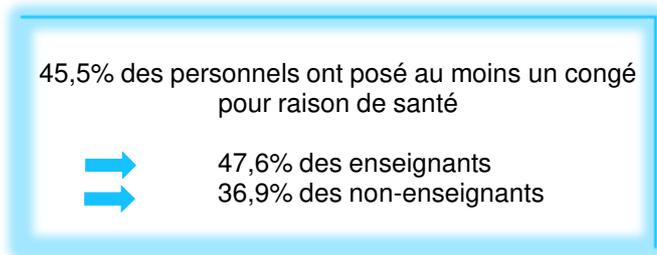
Au niveau national, 17,4% des titulaires ATSS étaient à temps partiel en 2014-2015.

Contractuels



Le taux académique de contractuels IATSS travaillant à temps incomplet est de 38,2% soit 2,4 point de moins que l'année 2014-2015.

2.2 Les congés pour raison de santé en 2014-2015

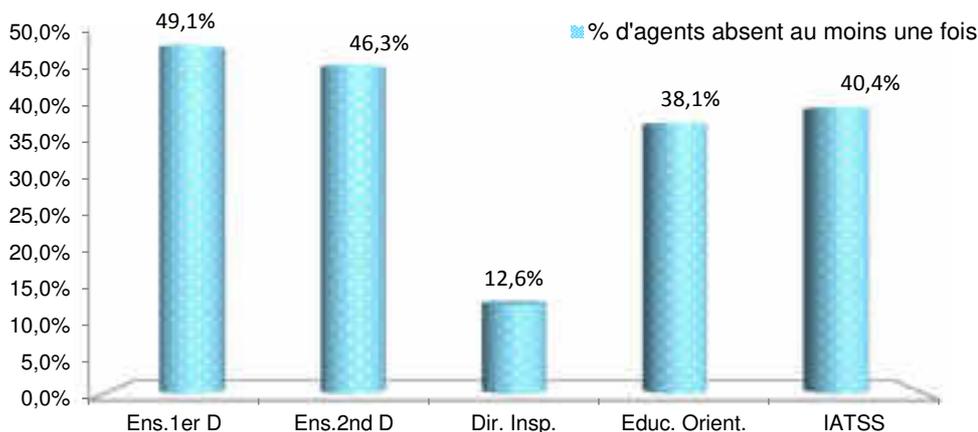


Les congés pour raison de santé regroupent les congés de maternité, de paternité, d'adoption et de maladie. Ces derniers englobent les congés de maladie ordinaire, les congés longs (congé de longue maladie, congés de longue durée, congé pour inaptitude physique temporaire et congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail.

En 2014-2015, dans l'académie de Grenoble, 20 530 agents ont pris au moins un congé pour raison de santé. C'est le principal motif d'absence. 47,6% des personnels enseignants et 36,9% des personnels non-enseignants de l'académie ont été absents au moins une fois. Ces taux sont proches de ceux observés au niveau national.

Les personnels absents pour raison de santé pendant l'année scolaire 2014-2015.

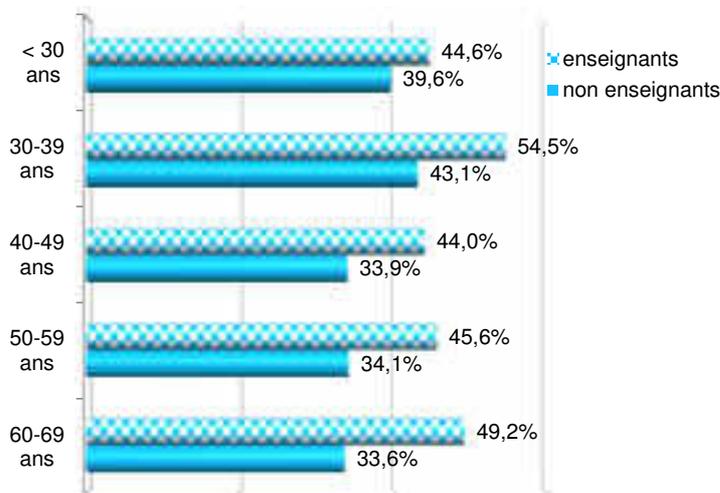
Taux d'agents absents par groupe de corps



Le taux d'absents est le rapport entre le nombre de personnes ayant été absentes au moins une fois entre le 2 septembre 2014 et le 1^{er} septembre 2015 et le nombre total de personnes en position d'activité pendant cette même année scolaire.

Répartition par tranche d'âges des taux d'absents (ensemble des personnels).

Comme au niveau national, les 30-39 ans de l'académie de Grenoble sont les plus nombreux à poser un congé pour raison de santé tandis que les 40-49 ans sont les moins absents pour raison de santé. Quel que soit l'âge, les enseignants sont plus souvent absents que les non-enseignants. On observe les mêmes répartitions que pour l'année scolaire 2013-2014.



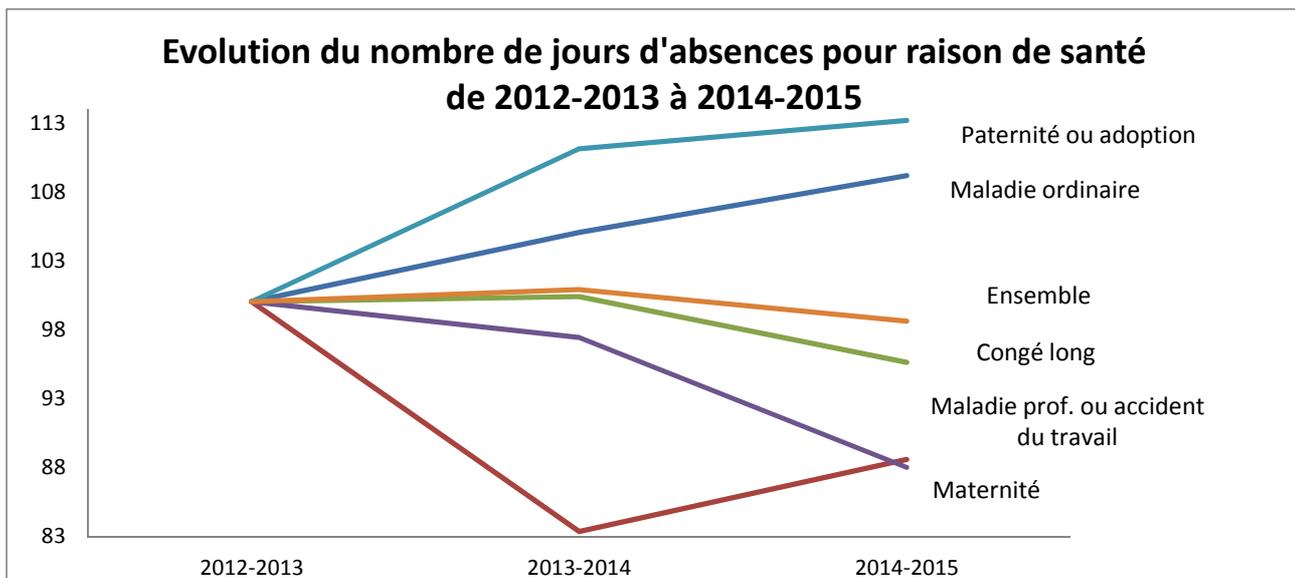
Répartition des jours d'absences pour raison de santé selon le motif de congé.

837 542 jours d'absence
durée moyenne d'une absence : 18,9 jours

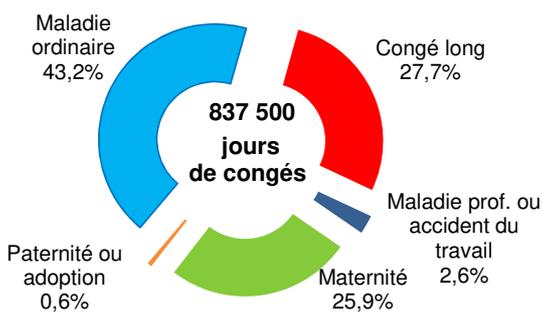


Ce sont les absences qui sont analysées ici et non le nombre d'agents absents. Un agent est compté autant de fois qu'il a été absent.

Les chiffres bruts ne peuvent être comparés avec l'édition du BSA 2014-2015, la base de calcul ayant été modifiée. Le graphe ci-dessous fait apparaître les évolutions avec le nouveau mode de calcul

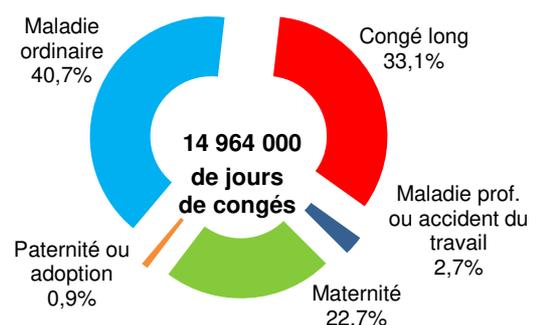


Académie de Grenoble. 2014-2015



Source: BSA absences 2014-2015

France métropolitaine et DOM. 2013-2014

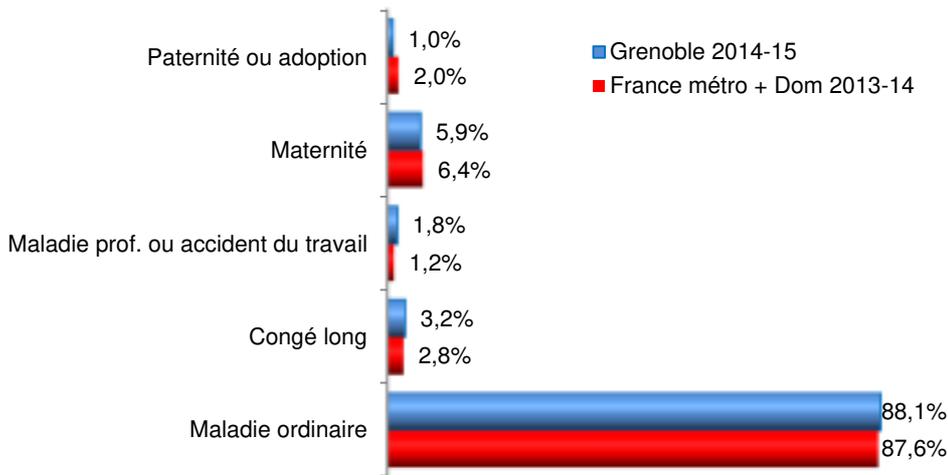


Source: MENESR-DEPP fichiers de congés EPP-Agape-Agora

La répartition des congés fait apparaître des différences sensibles entre l'académie de Grenoble et les données nationales : les parts de congés de maladie ordinaire et de maternité sont plus élevées dans l'académie, contrairement aux congés longs.

Répartition du nombre d'absences pour raisons de santé selon le motif de congé

Répartition du nombre d'absences selon le type de congé.
Académie de Grenoble et France métropolitaine + DOM.



La part des congés de maladie ordinaire observée dans l'académie en 2014-2015 (soit 86,6% des congés pour raison de santé) est supérieure de 0,5 point à la moyenne nationale.

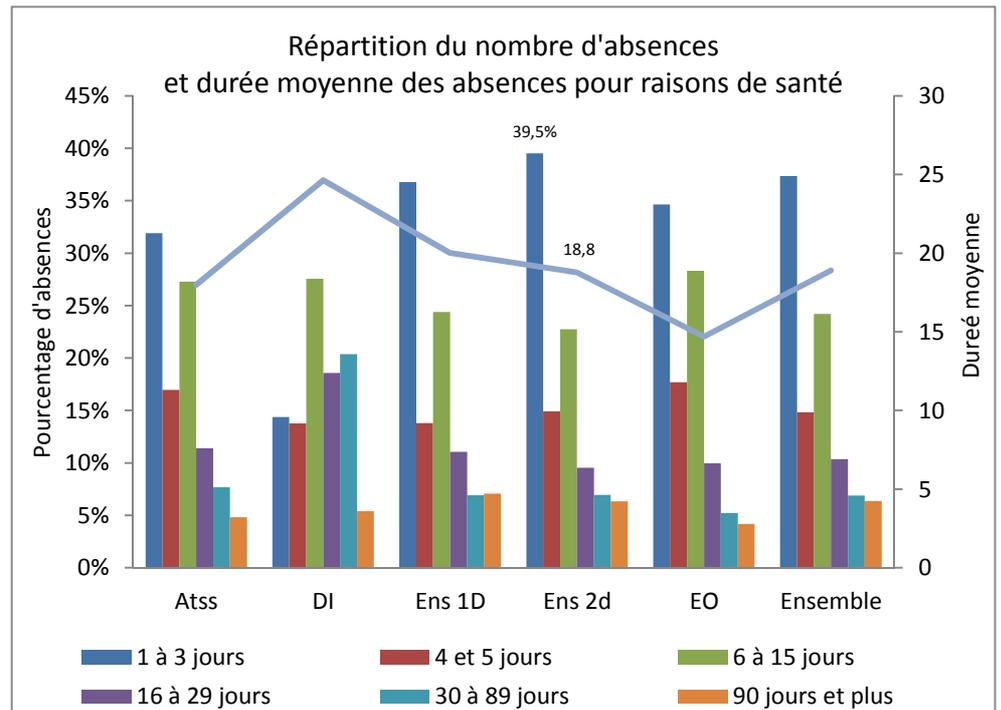
De même, les congés longs, les maladies professionnelles et accidents du travail sont un peu plus nombreux qu'au niveau national (environ +0,4 point par rapport à la moyenne nationale de 2013-2014).

La part des congés de maternité est légèrement inférieure à la moyenne nationale (-0,5 point), celle des congés de paternité et d'adoption est inférieure de 1 point à la moyenne française.

Définition:

La **durée moyenne** des absences pour raisons de santé est le **nombre total de jours d'absence rapporté au nombre de congés pris pour ce motif.**

Les personnels de direction et inspection sont ceux qui posent le moins de congés pour raison de santé (une personne sur dix) mais la durée moyenne de leur absence est la plus longue (près de 26 jours). La répartition du nombre d'absences par classe est semblable pour tous les groupes de personnels, à l'exception des personnels de direction et d'inspection.



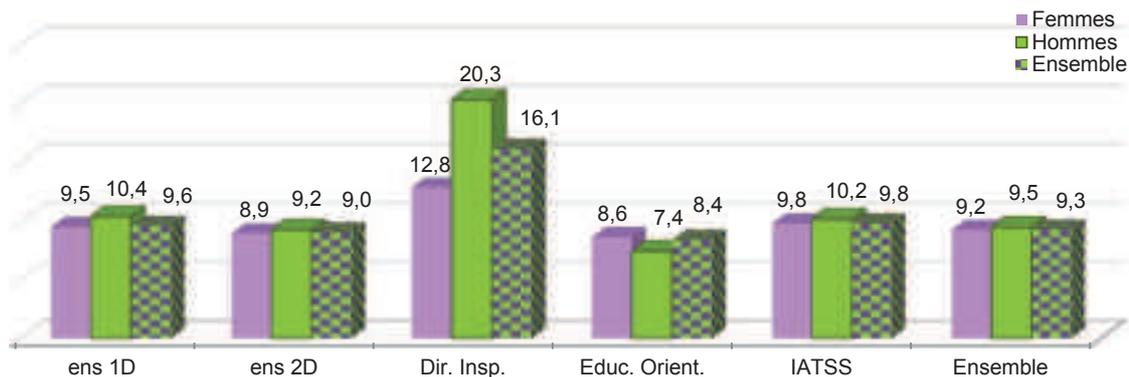
Note de lecture : 39,5% des absences des enseignants du 2nd degré ont une durée inférieure ou égale à 3 jours; la durée moyenne d'absence de ce groupe de personnels est de 18,8 jours.

2.2.1 Les congés de maladie ordinaire.

362 000 jours d'absence, soit une évolution de 4% par rapport à 2013-2014.

durée moyenne d'une absence: 9,3 jours

La durée moyenne des absences pour maladie ordinaire est **le rapport du nombre total de jours d'absence pour maladie ordinaire sur le nombre d'absences pour ce même motif.**

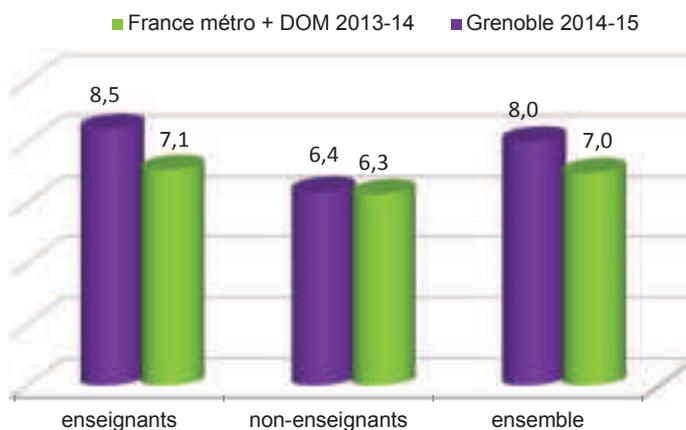


Comme pour l'ensemble des congés pour raison de santé, les personnels de direction et inspection sont ceux dont les congés pour maladie ordinaire durent en moyenne le plus longtemps (16 jours). Les autres personnels ont une durée moyenne équivalente; les congés pour maladie ordinaire des personnels ATSS durent en moyenne 9,8 jours.

Pour l'ensemble des personnels, les durées des congés posés par les hommes ou les femmes sont très proches, mais elles peuvent présenter des écarts plus significatifs selon les groupes. Ainsi parmi les personnels de direction et d'inspection, la durée moyenne des congés pris par les hommes excède de près de 8 jours celle des congés pris par leurs collègues féminines.

Durée des congés pour maladie ordinaire, rapportée à tous les agents.

Note de lecture: rapporté à tous les agents, le nombre moyen de jours de congé posés pour maladie ordinaire est de **8 jours pour l'ensemble des personnels de l'académie de Grenoble** en 2014-2015. C'est un jour de plus que la **moyenne nationale.**



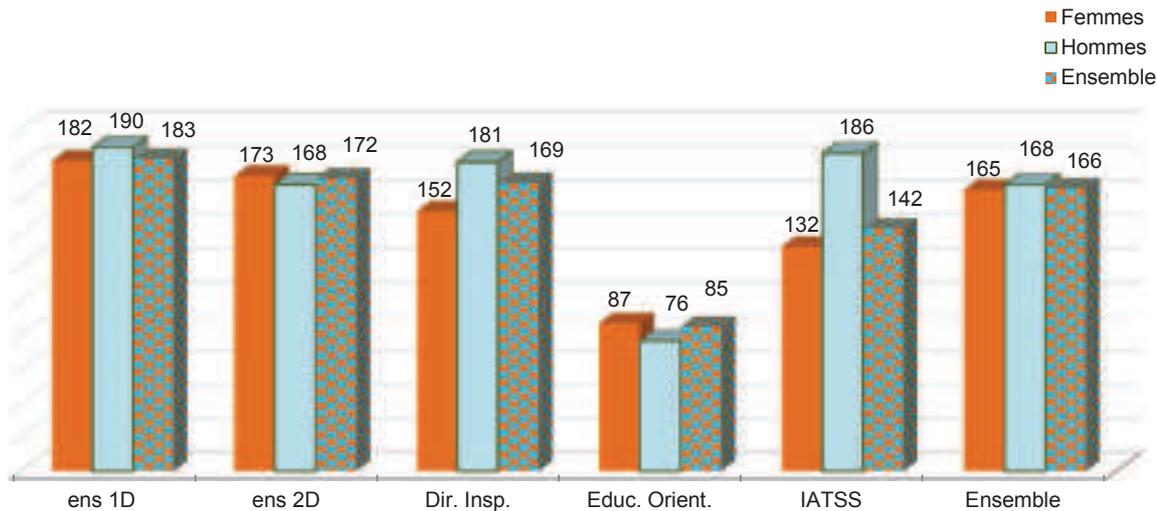
2.2.2 Les congés longs.

232 000 jours d'absence, soit une baisse de 4,7% par rapport à 2013-2014.

durée moyenne d'une absence: 166 jours

Les congés longs regroupent les congés de longue maladie, de longue durée imputables au service ou non et les congés de grave maladie des non-titulaires recensés pendant la période comprise entre le 2 septembre 2014 et le 1er septembre 2015.

Durée moyenne des absences pour congé long (nombre de jours).

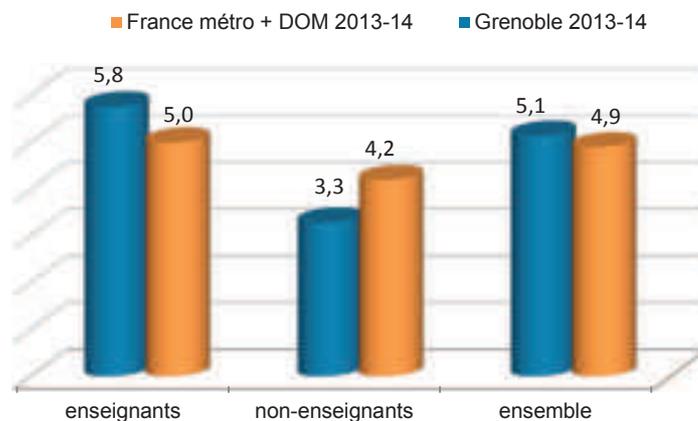


Les congés longs concernent souvent deux années scolaires ou plus; cependant, **seule est prise en compte la durée des congés ayant eu lieu pendant la période comprise entre le 2 septembre 2014 et le 1er septembre 2015.**

Durée des congés longs, rapportée à tous les agents.

Rapporté à tous les agents, le nombre moyen de jours d'absence pour congé long est de **5,1 jours pour l'ensemble des personnels de l'académie de Grenoble** en 2014-2015.

C'est **équivalent à la moyenne nationale**. La durée d'absence des enseignants de l'académie est supérieure de 0,8 jour à la moyenne nationale. Celle des non-enseignants de l'académie est inférieure de 0,9 jour à la moyenne nationale.



2.2.3 Les maladies professionnelles et les accidents du travail

22 000 jours d'absence, soit une augmentation de 6,7% par rapport à 2013-2014.

durée moyenne d'une absence: 27,9 jours

Durée des absences pour maladie professionnelle ou accident du travail.

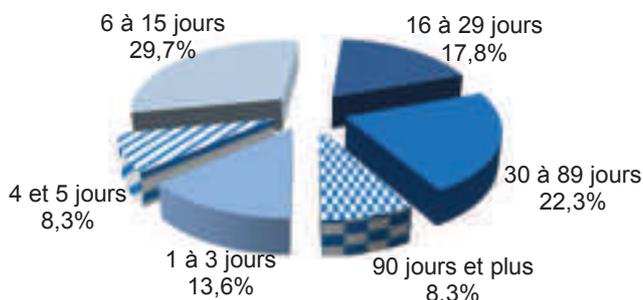
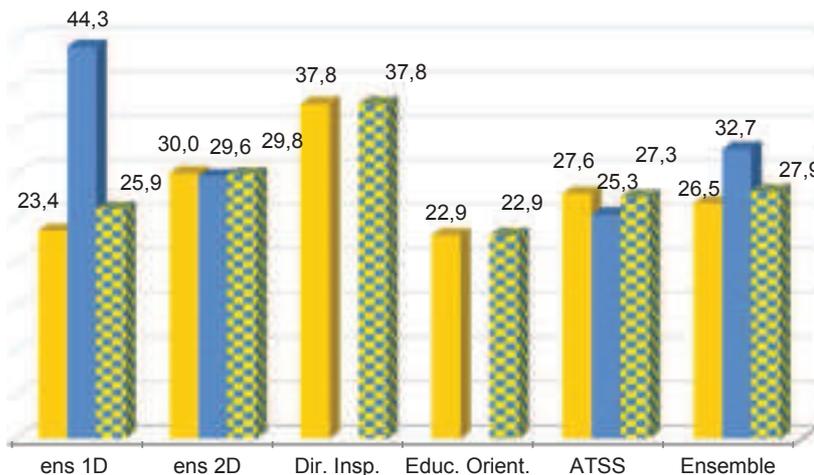
Nombre moyen de jours d'absence pour accident du travail.

■ Femmes
■ Hommes
■ Ensemble

En 2014-2015, pour l'ensemble des personnels de l'académie de Grenoble les accidents du travail sont à l'origine de 785 absences et les maladies professionnelles de 4 absences.

Pour l'ensemble des personnels, la durée moyenne d'arrêt de travail des hommes est supérieure de 6 jours à celle des femmes.

Les enseignants du 2nd degré ont la durée moyenne d'absence la plus longue (32,7 jours).



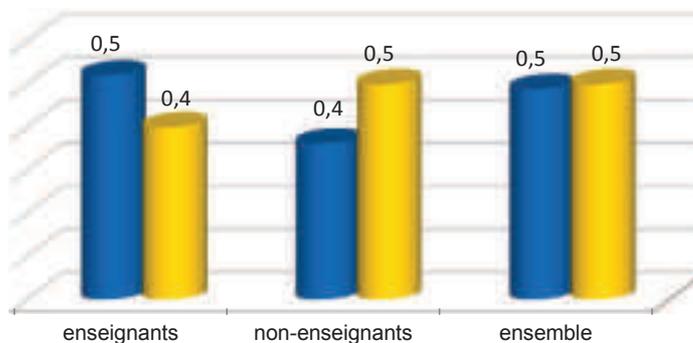
Sept congés pour maladie professionnelle et accident du travail sur dix durent moins de 30 jours.

Durée des congés pour accident du travail ou maladie professionnelle, rapportée à tous les agents.

■ France métro + DOM 2013-14
■ Grenoble 2013-14

Rapporté à tous les agents, le nombre moyen de jours d'absence pour accident du travail ou maladie professionnelle est de **une demi-journée pour l'ensemble des personnels de l'académie de Grenoble. C'est la durée moyenne nationale** (France métropolitaine et DOM en 2012-2013).

Les durées d'absence, par type de personnels, observées dans l'académie sont très proches des moyennes nationales.



2.3 L'accompagnement des personnels

Mesures d'accompagnement des personnels:

- ✿ tutorats
- ✿ reconversions
- ✿ conseil en mobilité de carrière
- ✿ plan handicap - FIPHFP

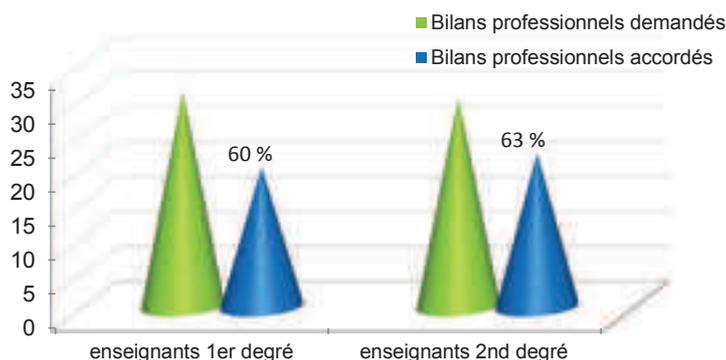
A la rentrée 2015, **24 personnes bénéficiant de l'obligation d'emploi** ont été recrutées dans l'académie de Grenoble sur des postes d'enseignants ou d'administratifs (+7 par rapport à la rentrée 2014). Ils se répartissent comme suit : 4 enseignants du 1^{er} degré, 11 enseignants du 2nd degré et 9 personnels non-enseignants

Au cours de l'année 2015, **60 enseignants** en difficulté professionnelle ont bénéficié de l'aide d'un **tuteur**. Ce dispositif avait été accordé à 24 enseignants en 2014 et 2013, et 27 en 2012

18 enseignants désirant changer de discipline, ont participé à un **plan d'adaptation ou de reconversion** (+5 par rapport à la rentrée 2014).

Dans chaque département de l'académie, les personnels qui souhaitent changer d'orientation professionnelle, peuvent prendre un rendez-vous avec un **conseiller en mobilité de carrière**. Ce dernier les aide à établir un bilan de compétences.

Les bilans professionnels



Le bilan de compétences permet de mettre en oeuvre un plan d'action personnel (formation, validation des acquis de l'expérience...).

69% des bilans professionnels demandés par les enseignants du 1er degré et du 2nd degré ont été accordés, soit +8 points par rapport à 2014.

4 bilans ont été accordés à la rentrée 2015 à des personnels non-enseignants, tout comme l'année précédente.

Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Bénéficiaires du FIPHFP au cours des années 2011 à 2015 (tous statuts de personnels hors université).

Matériels	Année 2011		Année 2012		Année 2013		Année 2014		Année 2015	
	Montants	Nb de personnes								
Prothèses auditives	78 401 €	67	122 391 €	93	187 633 €	96	55 352 €	35	63 126 €	35
Matériel visuel							719 €	< 5	1 595 €	< 5
Matériel de bureau							11 850 €	7	8 420 €	14
Matériel informatique							35 091 €	18	28 429 €	18
Fauteuil							12 443 €	11	15 749 €	11
Formation							11 288 €	6	47 513 €	15
Bilan compétences							2 430 €	< 5	650 €	< 5
Transport							13 546 €	6	12 024 €	< 5
Autres *							11 779 €	10	10 816 €	5
Total							154 498 €	98	188 322 €	104

* interprétariat LDS, aménagement véhicule, frais déplacement

En 2015, au total, **104 personnes** ont bénéficié du fonds pour l'insertion des personnes handicapées pour un budget total de 188 322 €. Cette somme a augmenté de 22% par rapport à l'année 2014 au profit de six personnes supplémentaires.

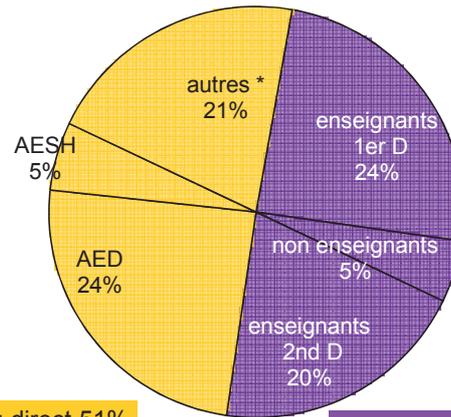
III LA CARRIERE

3.1 Le recrutement

PUBLIC

1 548 agents non-titulaires, y compris les apprentis, directement recrutés à la rentrée 2015

1 517 lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel



recrutement direct 51%

concours 49%

L'effectif de personnes recrutées directement diminue de 29% par rapport à la rentrée 2014. Ceci s'explique par le recrutement important d'AESH à la rentrée 2014, lors de la mise en place du nouveau statut.

Les autres personnes recrutées directement sont pour plus d'un tiers des contractuels enseignants du 2nd degré, pour un tiers des assistants étrangers et pour le reste des contractuels type 10 mois, des contractuels bénéficiant de l'obligation d'emploi, des assistants de langue recrutés localement et des contractuels médico-sociaux.

Les concours 2015

Le nombre d'enseignants titulaires prenant leurs fonctions à la rentrée 2015 est en baisse de 12% par rapport à la rentrée 2014 car la rentrée 2014 comprend, en plus des admis à la session normale de 2014, les lauréats de la session exceptionnelle 2014.

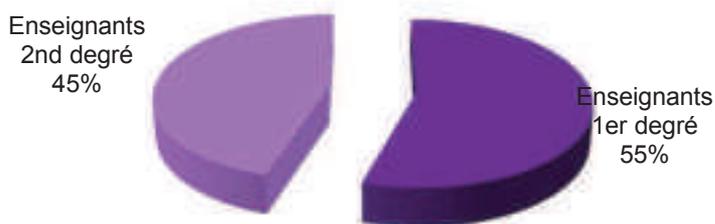
concours 2015	Enseignants 1er degré	Enseignants 2nd degré	IATSS	CPE	Direction	Inspection	Ensemble
concours externe	734	447	46	10			1 237
concours interne *		158	52	7	21	13	251
troisième concours	16	13					29
Total	750	618	98	17	21	13	1 517

* y compris concours réservés et examens professionnels

A la rentrée 2015, neuf nouveaux fonctionnaires sur dix sont des enseignants.

Les ATSS représentent près des deux tiers des lauréats non-enseignants.

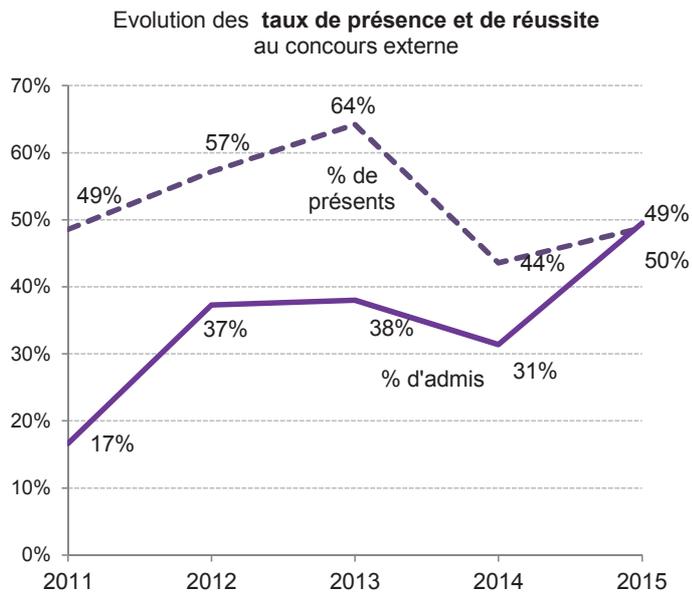
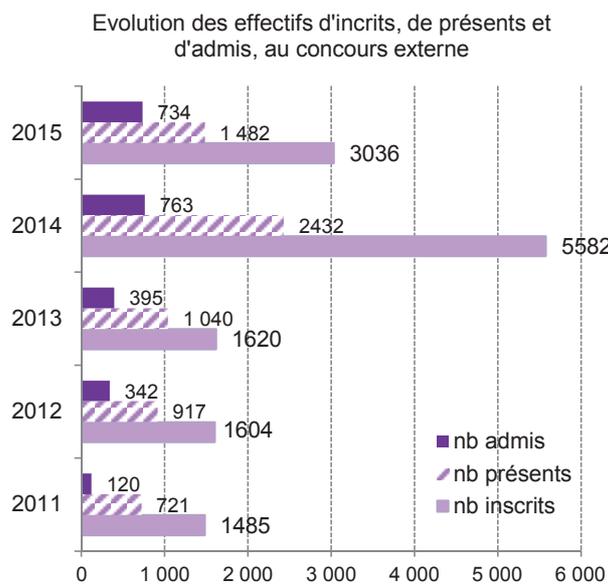
Répartition des lauréats des concours enseignants Session 2015



3.2 Les résultats des concours

Les résultats aux concours sont présentés pour les seuls concours déconcentrés: concours de professeurs des écoles et concours administratifs. Les concours de professeurs des collèges et lycées sont des concours nationaux. Il n'est donc pas possible de calculer des taux (présence, réussite) académiques. Le taux de présence est le rapport du nombre de présents sur le nombre d'inscrits. Le taux de réussite est égal au nombre d'admis sur le nombre de présents.

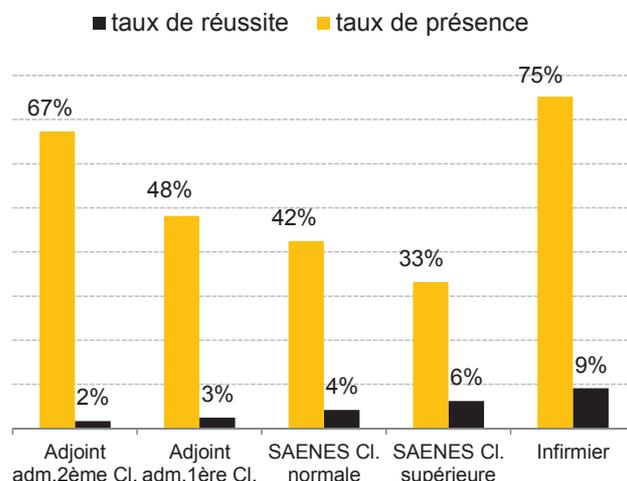
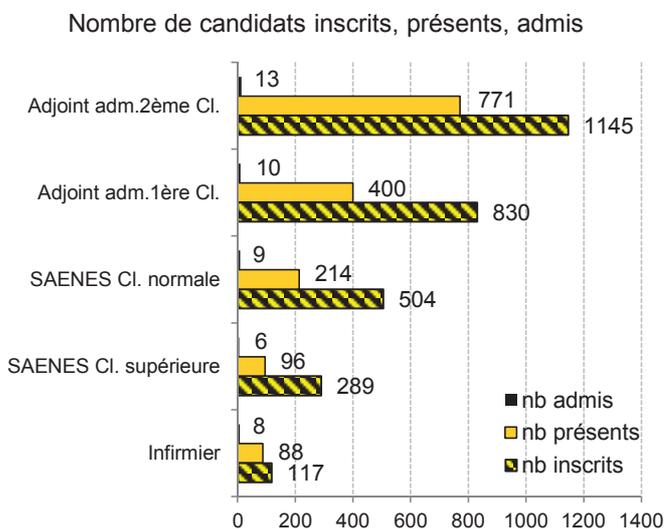
Concours de recrutement de professeurs des écoles sessions 2011 à 2015.



Concours administratifs session 2015

Les concours externes

Selon les concours, les taux de présence varient de 33% (SAENES Classe supérieure) à 75% (Infirmier) et les taux de réussite de 2% (adjoint administratif 2ème classe) à 9% (infirmier).
Remarque: Aucun concours n'a été ouvert pour les assistants de service social.

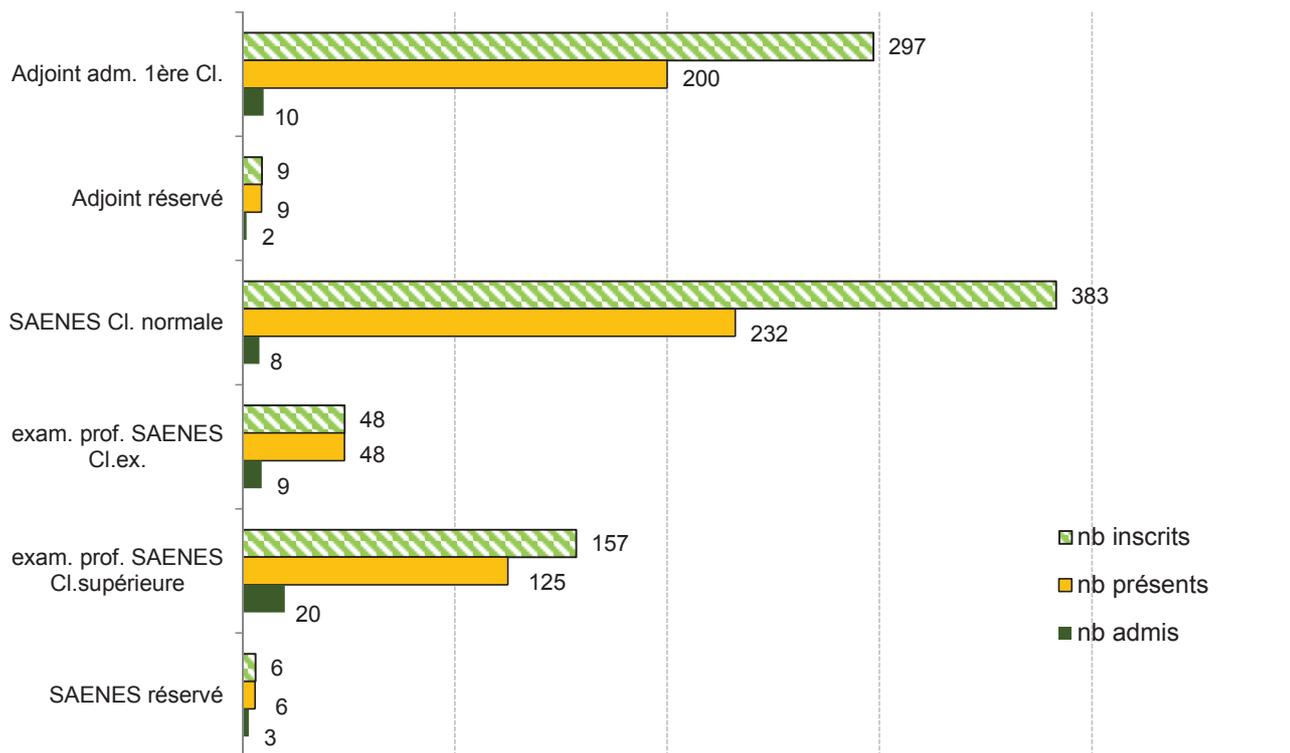


Concours administratifs internes et examens professionnels.

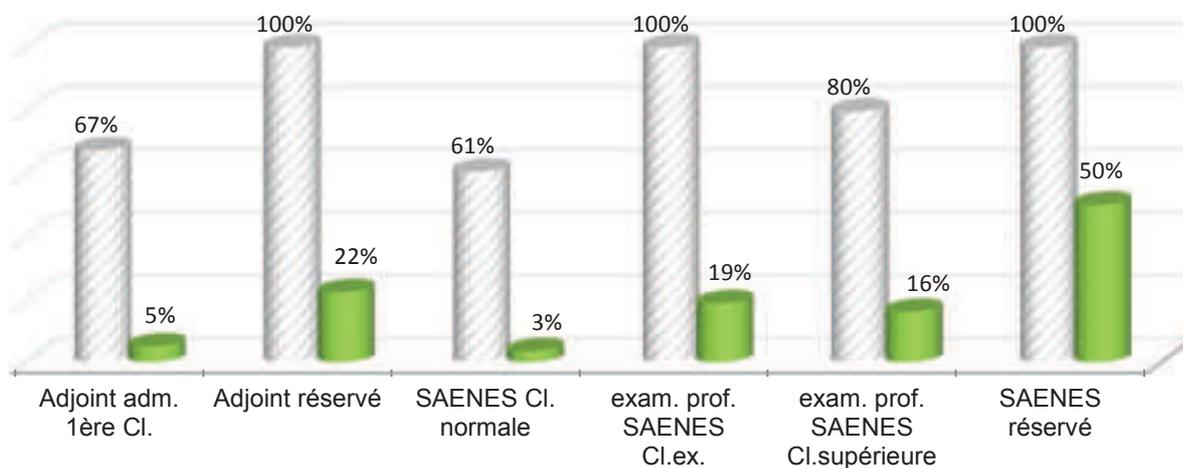
Les taux de présence aux concours internes sont supérieurs à ceux des concours externes : en moyenne 67% pour les deux concours internes mis en place à la session 2015 contre 55% en moyenne pour les concours externes de la même année.

Le taux de réussite moyen est de 3%, que ce soit pour les concours externes ou internes.

Nombre de candidats inscrits, présents, admis

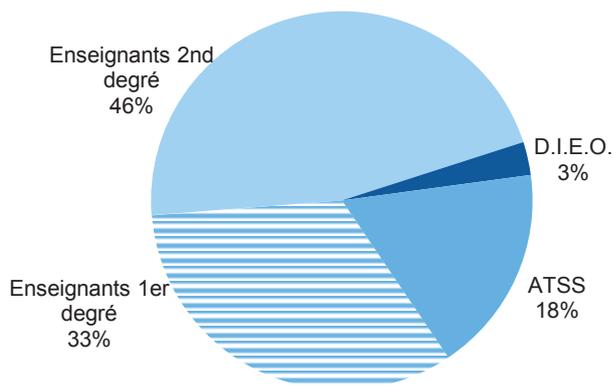


▨ taux de réussite ■ taux de présence



3.3 Les promotions des personnels

1 446 personnes promues
dont 95 % par tableau d'avancement



Les personnels peuvent être promus grâce à leur inscription dans un tableau d'avancement ou sur une liste d'aptitude. Les candidatures sont retenues en fonction de critères permettant d'apprécier la valeur professionnelle des agents.

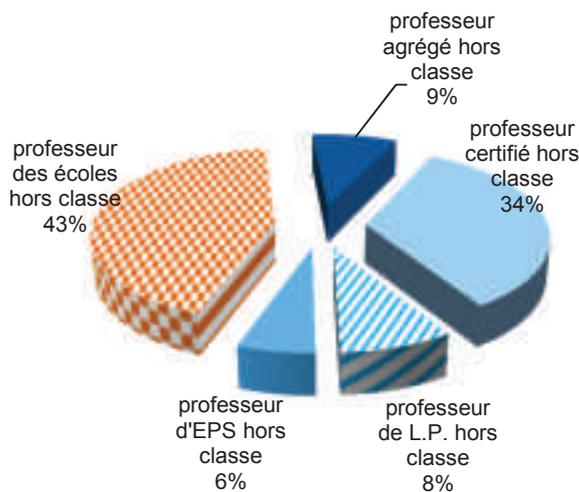
Parmi les 1 446 agents promus à la rentrée 2015, 79% sont des enseignants.

3.3.1 Les enseignants des 1er et 2nd degrés

1 149 enseignants promus
dont 95% grâce à un tableau d'avancement

Les promotions par tableau d'avancement.

avancement au grade de...	Académie
professeur des écoles hors classe	466
professeur agrégé hors classe	94
professeur certifié hors classe	368
professeur de L.P. hors classe	93
professeur d'EPS hors classe	64
PEGC de classe except.	< 5
chargé d'ens. d'EPS de cl. except./ hors classe	< 5
Nb enseignants promus par tableau d'avancement	1 088



Parmi les enseignants promus, 43% sont des professeurs des écoles accédant à la hors classe et 34% sont des professeurs certifiés atteignant la hors classe.

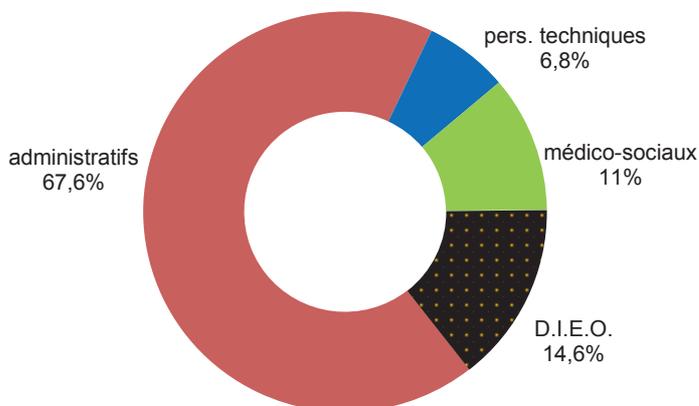
Les promotions par liste d'aptitude statutaire

accès au corps de...	Académie
professeur des écoles classe normale	37
professeur agrégé classe normale et de chaire supérieure	11
professeur certifié classe normale	13
Nb enseignants promus par liste d'aptitude	61

61% des promotions par liste d'aptitude concernent l'accès au corps de professeurs des écoles.

3.3.2 Les IATSS et personnels de direction, d'éducation et d'orientation (D.I.E.O.)

Répartition des personnels non enseignants promus par tableau d'avancement.



Par rapport au nombre de personnes en activité à la rentrée 2015, les personnels promus par tableau d'avancement représentent:

- 8,8% des administratifs
- 4,8% des personnels techniques
- 5,6% des personnels médico-sociaux
- 2,9% des D.I.E.O

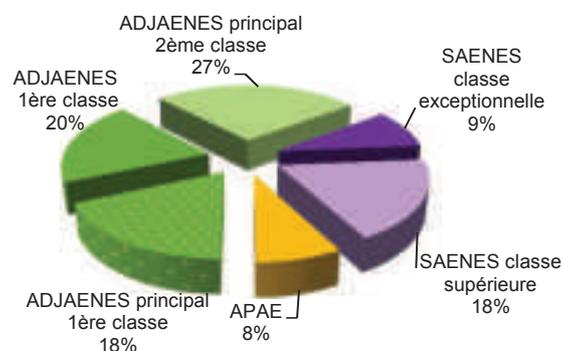
LES IATSS

**256 personnes promues
dont 94% grâce à un tableau d'avancement**

Les statistiques des tableaux ci-dessous concernent uniquement les promotions par tableau d'avancement qui sont très largement majoritaires. Quelques candidats inscrits dans un tableau d'avancement ont également passé un examen professionnel.

Personnels administratifs.

avancement au grade de...	Académie
ADJAENES principal 1ère classe	35
ADJAENES 1ère classe	37
ADJAENES principal 2ème classe	51
SAENES classe exceptionnelle	17
SAENES classe supérieure	35
APAE	15
Nombre d'administratifs promus à la rentrée 2015	190



A la rentrée 2015, le nombre d'administratifs promus a augmenté de 11,4% par rapport à la rentrée 2014.

Parmi les administratifs promus en 2015, 10% appartiennent à la catégorie A, 30% à la catégorie B et 60% à la catégorie C.

En plus de ces 190 personnes, 9 agents ont accédé au corps des SAENES et 5 ont accédé au corps de AAE.

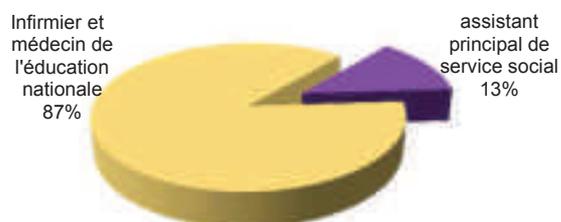
Personnels ITRF

avancement au grade de...	Académie
adjoint tech. de rech. et de form. principal 2ème classe	11
adjoint tech. de rech. et de form. principal 1ère classe	<5
adjoint tech. des étab. d'ens.principal 1ère et 2ème classe	<5
Nombre de pers. techniques promus à la rentrée 2015	19

A la rentrée 2015, 19 adjoints techniques ont obtenu un avancement. Ce nombre est stable par rapport aux deux rentrées précédentes. **Les listes d'aptitude ont également permis à 2 personnes d'accéder au corps supérieur à la rentrée 2015.**

Personnels médico-sociaux

avancement au grade de...	Académie
assistant principal de service social	4
Infirmier et médecin de l'éducation nationale	27
Nb. de pers. médico-sociaux promus à la rentrée 2015	31

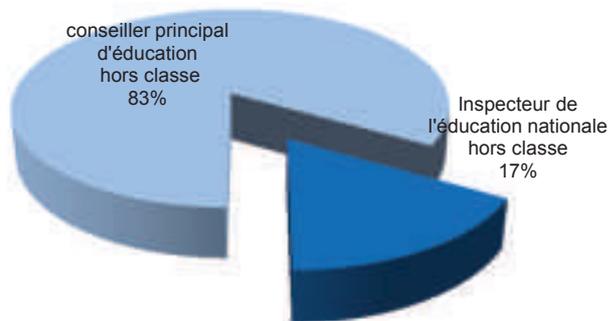


A la rentrée 2015, 24 infirmiers ont été promus; ce nombre est stable par rapport aux deux rentrées précédentes. 4 assistants sociaux ont obtenu un avancement en 2015.

Promotions des personnels de direction, d'éducation et d'orientation (D.I.E.O.).

**41 personnes promues,
toutes grâce à un tableau d'avancement**

avancement au grade de...	Académie
conseiller principal d'éducation hors classe	25
directeur de centre d'information et d'orientation	<5
personnel de direction de 1ère classe	<5
Inspecteur pédagogique régional hors classe	<5
Inspecteur de l'éducation nationale hors classe	5
Inspecteur de l'éducation nationale échelon spécial	<5
Nombre de pers. D.I.E.O. promus à la rentrée 2015	41



IV LA FORMATION CONTINUE

Certaines formations sont en cours ou vont se dérouler au mois de juin, les taux de présence ne sont donc qu'indicatifs, ils peuvent être au moment de cette publication inférieurs à la réalité.

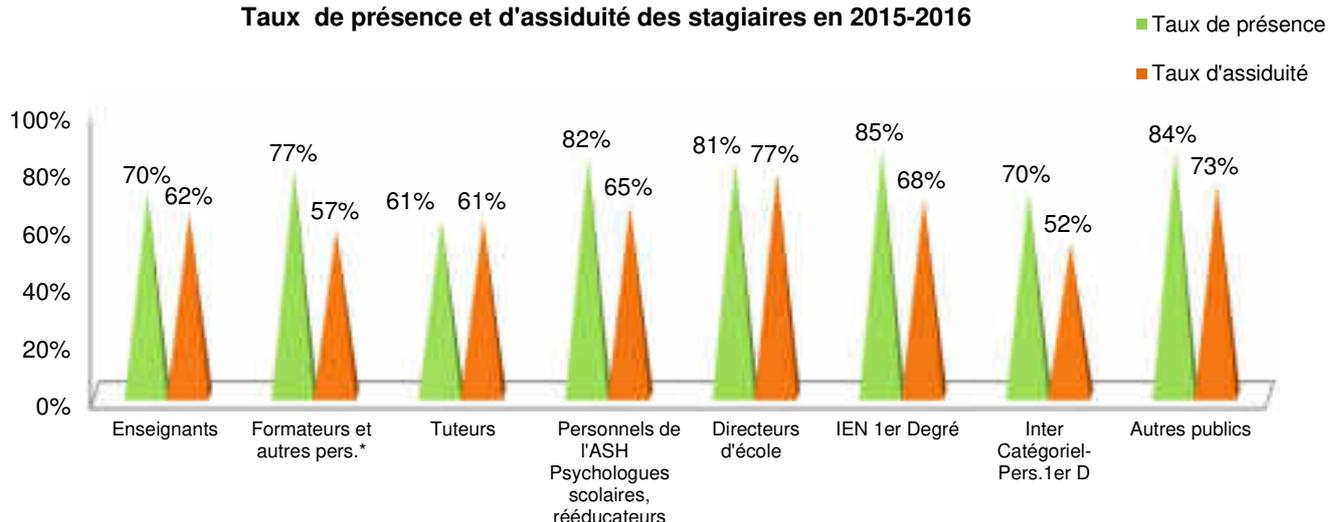
4.1 La formation continue des personnels du 1er degré (hors AED-AESH).

Année scolaire 2015-2016

2 280 modules réalisés
48 900 candidatures retenues
34 400 stagiaires présents

En 2015-2016, parmi les 57 900 candidatures déposées par les personnels du 1er degré public, 48 900 ont été retenues ce qui correspond à **un taux d'acceptation de 84%** pour l'ensemble des personnels.
93 % des candidatures sont déposées par des enseignants.

Taux de présence et d'assiduité des stagiaires en 2015-2016



* Autres personnels = Maîtres formateurs, Conseillers pédagogiques, animateurs informatique

Définitions:

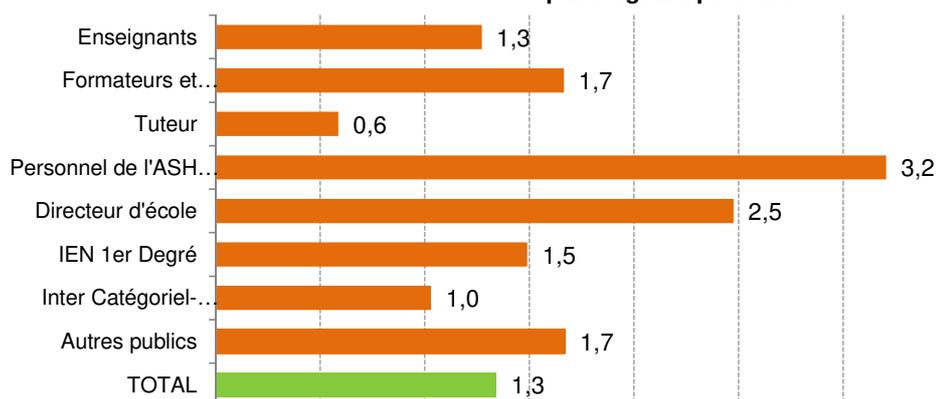
taux de présence= nombre de stagiaires présents par rapport au nombre de candidats retenus

taux d'assiduité= nombre de stagiaires assidus aux modules par rapport au nombre de candidats retenus.

Pour l'ensemble des personnels du 1er degré, 70% des candidatures acceptées sont suivies d'un stage effectif. Le taux d'assiduité est de 63 %. Ces taux sont en augmentation par rapport à ceux observés en 2014-2015 : respectivement 62% et 55% en 2014-2015 .

En 2015-2016, ce sont les IEN 1^{er} degré qui ont réalisé le taux de présence le plus élevé (85%).

Durée moyenne de formation en jours, par stagiaire présent.



Pour l'ensemble des personnels du 1er degré, la durée moyenne de formation est de 1,3 jour par stagiaire présent, soit 0,5 point de plus qu'en 2014-2015.

La **durée moyenne** des formations au **niveau national** a été de **1,6 jours en 2013-2014**.

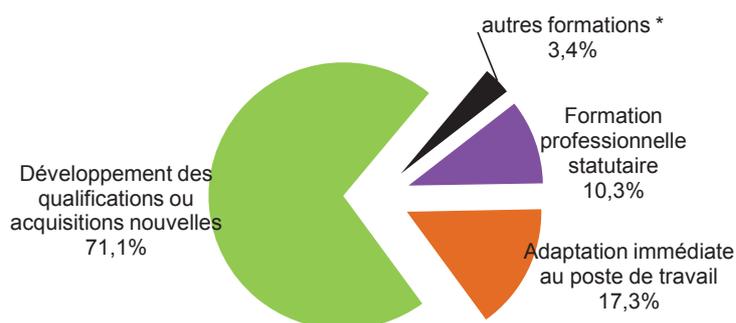
Les objectifs de formation

97% des candidats présents effectuent des formations regroupées autour de 3 objectifs principaux :

- 1 développement ou acquisition de nouvelles qualifications
- 2 formation professionnelle statutaire
- 3 adaptation immédiate au poste de travail.

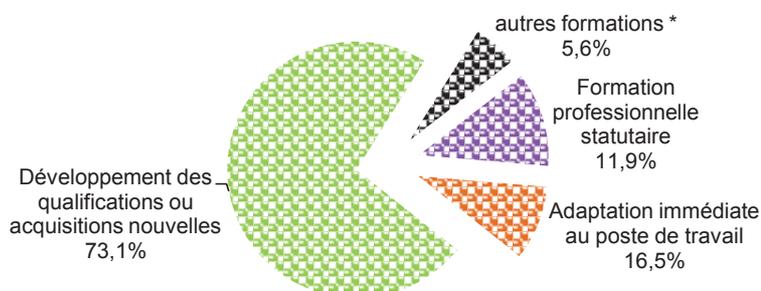
durée moyenne des modules de formations : 1,1 jour

Répartition des candidats présents par objectif de formation.



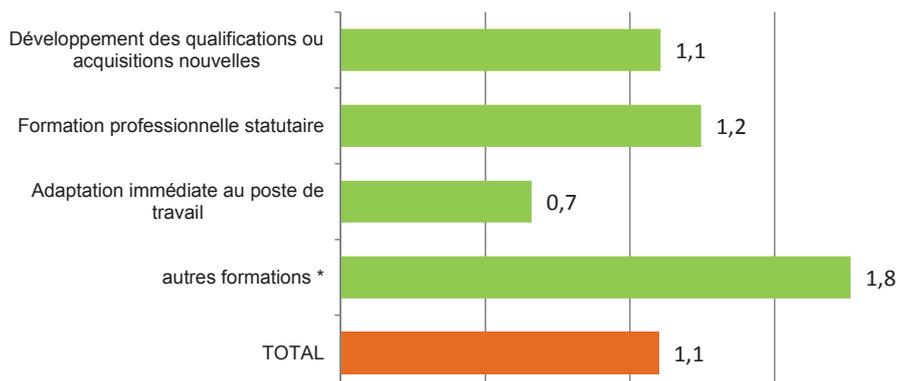
* Les autres formations ont pour objectifs le développement des compétences liées aux activités de formation, l'élaboration de ressources, l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers, la préparation aux examens et concours et la formation diplômante.

Répartition des journées stagiaires par objectif de formation.



Les 3 formations les plus demandées représentent 92% des journées stagiaires.

Durée moyenne de formation des stagiaires présents selon les objectifs



La durée moyenne d'un module est très variable selon les objectifs: moins d'un jour pour l'adaptation immédiate au poste de travail à 3,4 jours pour les préparations aux examens et concours ou les formations diplômantes.

4.2 La formation continue des enseignants du 2nd degré et des personnels d'éducation et d'orientation

Année scolaire 2015-2016.

plus de 3 000 actions réalisées
73 800 candidatures retenues
103 300 journées stagiaires (dont 55 000 pour la réforme du collège et le plan numérique associé).

La réforme des collèges et le numérique

1 200 actions
75 formateurs
55 000 journées stagiaires

C'est un axe fort de la stratégie de formation de l'académie cette année. Il vise à **accompagner les équipes éducatives pour mise en application à la rentrée 2016 avec 5 journées de préparation et formation des encadrants.**

Pour le numérique il vise au développement de l'usage pédagogique du numérique (usage des tablettes, des ENT, pratiques innovantes ...).

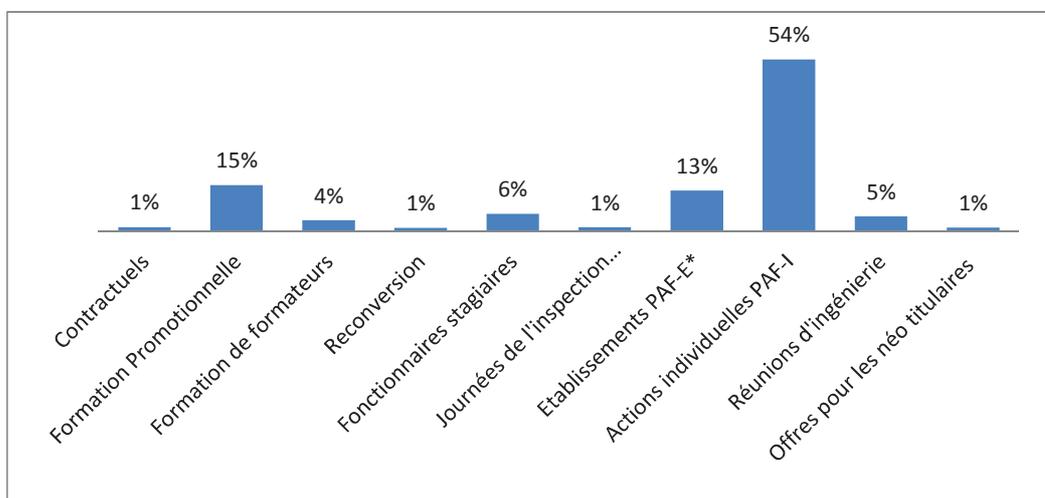
La réforme du collège étant annoncée le 13 mai 2015, le comité de pilotage a proposé un plan de formation pour accompagner les équipes éducatives applicable à la rentrée 2016.

Le plan « Réforme du collège » a été annoncé le 25 août 2015 aux chefs d'établissements concernés : le secteur privé ayant opté pour un dispositif propre et pour une participation aux journées académiques des formateurs et des encadrants.

Autres éléments marquants du dispositif :

- 6 journées de formation concernant tous les formateurs (dont un séminaire de 2 jours en octobre)
- 1 séminaire d'ouverture réunissant environ 700 principaux et leurs adjoints des secteurs public et privé, les inspecteurs des 1^{er} et 2nd degrés, les conseillers du recteur et la direction de l'ESPE ;
- 1 séminaire en direction des encadrants, centré sur les nouveaux programmes et animé par le président du conseil supérieur des programmes.
- Les formations sur le numérique éducatif ont enregistré 7 822 candidats, le double de l'an dernier.

Répartition du nombre de journées-stagiaires par action de formation (hors réforme du collège et plan numérique)

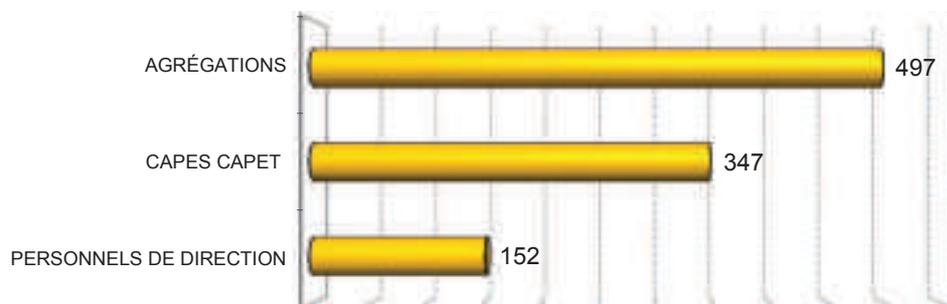


*PAF-I : Plan académique des formation individuelles

*PAF-E : Plan académique des formation d'équipes

Les formations promotionnelles

Nombre de candidats retenus aux préparations aux concours internes et réservés



L'académie poursuit sa politique d'aide au développement professionnel avec la possibilité de changement de statut (contractuel à titulaire) et de corps (PLP, certifié, agrégé). Ce dispositif implique **un millier de préparatoires** aux concours et **mobilise plus de 30 responsables**.

37% des formations sont de nature hybride (en présentiel et distanciel).

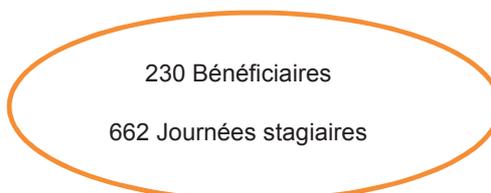
Les résultats lors des dernières sessions sont remarquables: 109 admissibles à l'agrégation toutes disciplines confondues.

Formation des néo-titulaires



Une offre de formation des néo-titulaires a été construite avec l'ESPE dans la continuité de la formation initiale. Elle a été mise en application pour la 1^{ère} année d'exercice des titulaires de l'ESPE2 de Grenoble, seuls les titulaires affectés en lycées ont bénéficié de cette offre en raison de la préparation de la réforme du collège. Au-delà de son but premier, cette offre a permis de répondre aux besoins de certains lauréats de concours ayant déjà un master en adaptant leur parcours de 2^{ème} année de master MEEF Second Degré.

L'accompagnement des contractuels



La formation des contractuels enseignants s'est poursuivie pour la 3^{ème} année consécutive. Elle s'adresse chaque année à 250 personnes environ qui débutent dans le métier d'enseignant dès la rentrée scolaire et en cours d'année. Le dispositif doit être complété par une offre de niveau 2 afin d'accompagner les personnes souhaitant acquérir davantage de compétences professionnelles et engager une formation « promotionnelle » pour être certifiées et titularisées.

4.3 La formation continue des personnels IATSS, de direction et d'inspection. Année scolaire 2015-2016.

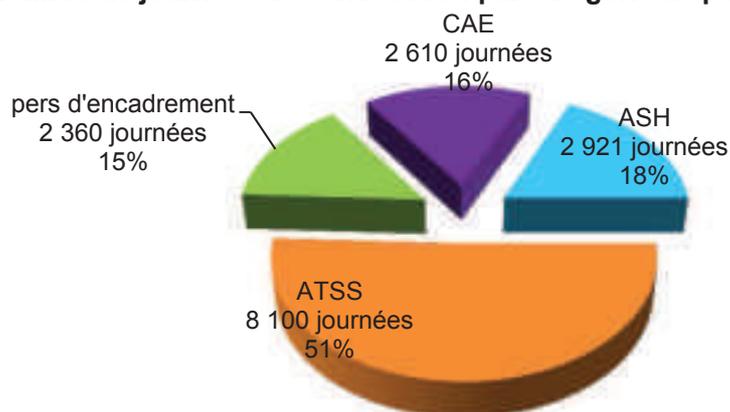
8 100 journées de convocation des personnels IATSS
et 265 modules

2 360 journées de convocations des personnels
d'encadrement * et 88 modules

5 500 journées de convocations pour les CAE et ASH

* personnels de direction et d'inspection

Nombre de journées de convocation par catégorie de personnels



Concernant les contrats aidés CUI-CAE, les formations relèvent du volet adaptation à l'emploi mis en oeuvre par la DIFOR.

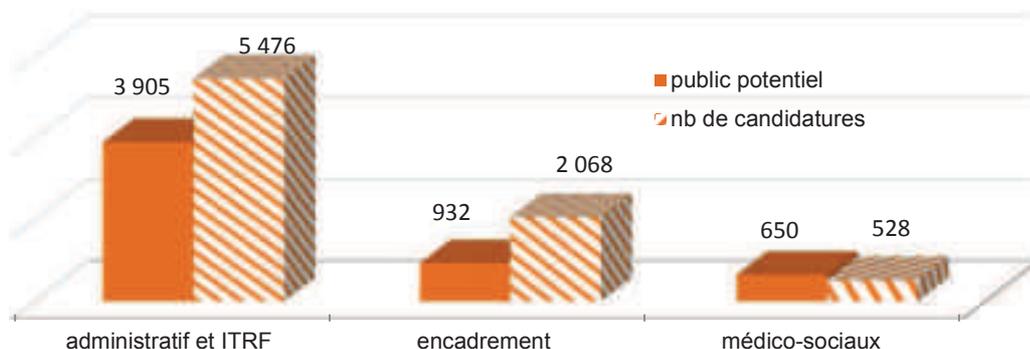
CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) : mission «assistance administrative aux directeurs d'école » et mission « assistance éducative dans le 2nd degré".

«ASH» : mission «aide à la scolarisation des élèves handicapés» ; le plan de formation est académique, sa mise en oeuvre relève des DSDEN; il concerne les CAE et les AESH.

Les journées de convocation des administratifs et ITRF constituent 88 % des journées de convocation des ATSS (-3 points par rapport à 2014-2015).

Les personnels médico-sociaux représentent environ 1 000 jours de convocation en 2015-2016, soit une évolution de 70,5% par rapport à 2014-2015, une action de formation inter-académique étant réalisée à destination de formateurs de personnels infirmiers .

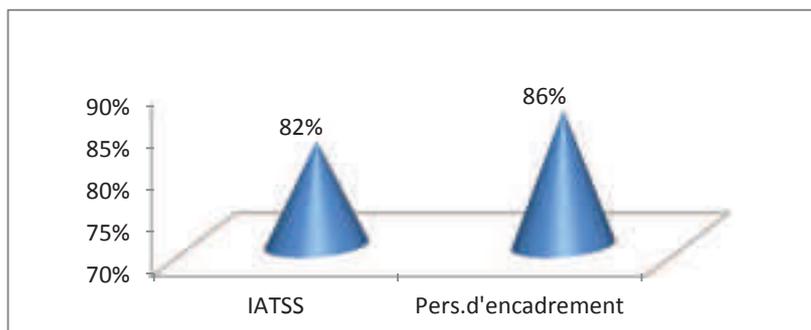
Nombre de candidatures par type de personnel et public potentiel



Taux d'acceptation selon les types de personnels

Définitions:

taux d'acceptation = nombre de candidatures retenues par rapport au nombre de candidatures reçues



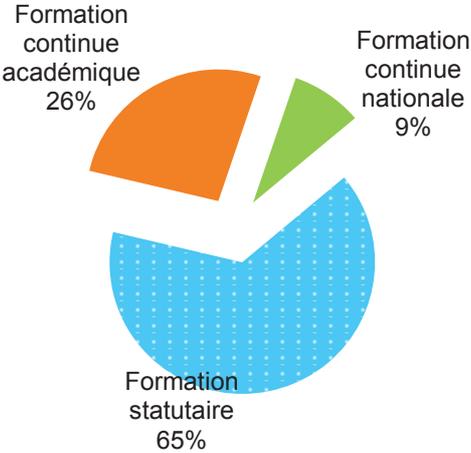
En ce qui concerne les IATSS:

Selon les groupes ressources, les taux d'acceptation des formations varient de 49 % pour "laboratoire" à 91% pour le programme national de pilotage.

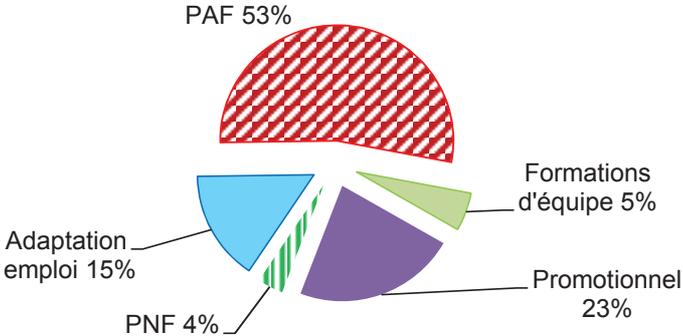
Nombre de journées de convocation par nature de formation

durées moyennes des formations par stagiaire:
 personnels d'encadrement = 1,2 jours
 IATSS : 1,8 jours

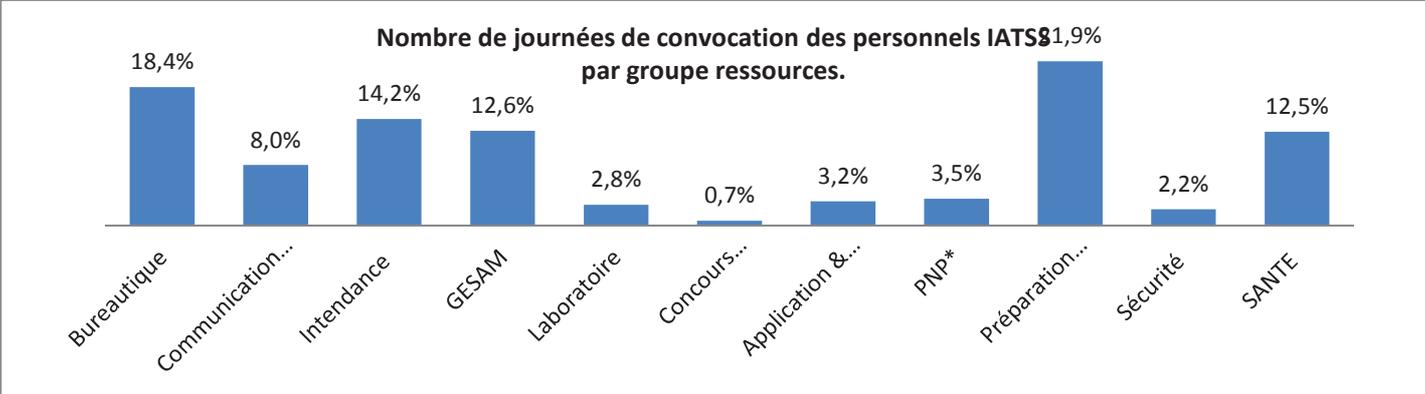
Personnels d'encadrement



Personnels IATSS



Les formations de formateurs(0,4%), les formations interministérielles (0,3%) et les formations institutionnelles (0,1%) sont très peu nombreuses et ne sont pas représentées sur le graphe ci-dessus.



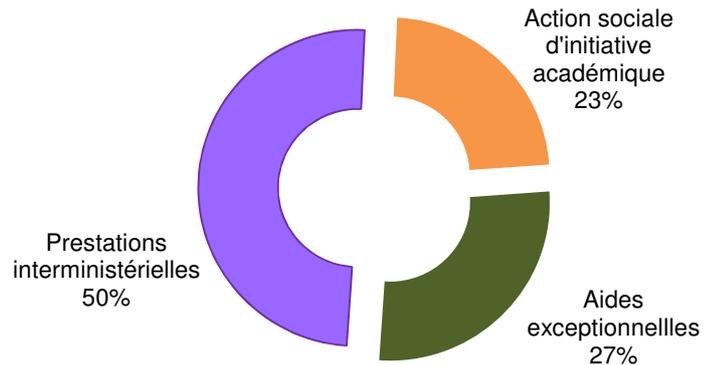
*PNP : Programme National de Pilotage

V LA POLITIQUE SOCIALE

5.1 Bilan de l'action sociale de l'année 2015.

878 152 euros
la moitié sont des PIM
Prestations InterMinistérielles

Globalement, les prestations PIM représentent la moitié des dépenses; les prestations ASIA et les aides exceptionnelles se partagent équitablement l'autre moitié.



L'action sociale de l'Etat contribue à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des agents et de leurs familles. Elle décline les grands axes de la politique nationale avec les prestations interministérielles à réglementation commune (PIM) gérées au niveau académique.

En application de la circulaire ministérielle du 17 février 2014 et des besoins spécifiques constatés localement, elle offre également des prestations d'action sociale d'initiative académique (ASIA), des aides exceptionnelles (AE) et des prêts. Les personnels de l'enseignement public relèvent du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale », ceux de l'enseignement privé, du programme 139 "enseignement privé des 1^{er} et 2nd degrés" et ceux de l'enseignement supérieur, du programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire".

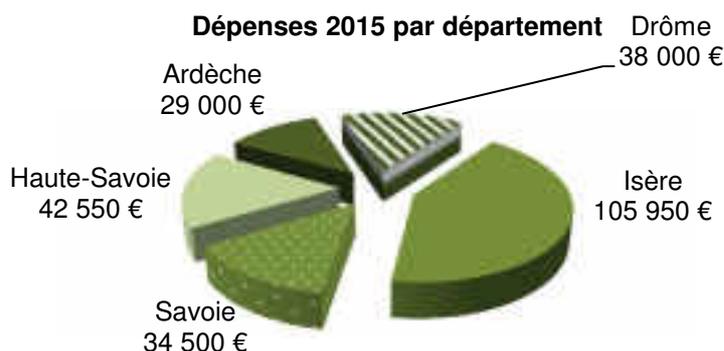
Les dépenses d'action sociale de l'année 2015 s'élèvent à 876 152 € pour l'enseignement public et 2 000 € pour l'enseignement supérieur. Elles représentent un montant total de 878 152 € pour le seul secteur public présenté dans ce bilan social, en baisse de 3% (baisse principalement de l'ASIA : -14,6%).

Action	214 public	150 supérieur	Total 2015
PIM	435 518 €		435 518 €
ASIA (action sociale d'initiative académique)	203 674 €		203 674 €
Aides exceptionnelles	236 960 €	2 000 €	238 960 €
TOTAL dépenses 2014	876 152 €	2 000 €	878 152 €

82 agents ont accepté une offre de prêt à taux zéro pour un montant total emprunté de 102 850 €. Le nombre de prêts acceptés est en baisse (92 en 2014) mais le taux d'acceptation est stable (77%).

5.2 Les aides exceptionnelles.

Les aides exceptionnelles sont attribuées après l'instruction des dossiers par les services sociaux et l'avis de la CDAS (commission départementale d'action sociale). Le montant total des aides exceptionnelles distribuées (250 000 €) est stable par rapport à l'an dernier. L'aide exceptionnelle moyenne versée par bénéficiaire s'est élevée à 635 € en 2015, contre 617 € en 2014.

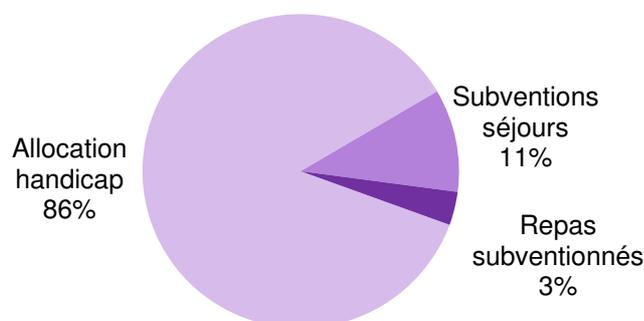


5.3 Les prestations inter-ministérielles (PIM)

86%
sont des allocations handicap

Ces aides sont instruites sur dossier par le bureau d'action sociale du rectorat au sein de la division budgétaire et financière. Les services sociaux n'interviennent pas dans la procédure. L'aide est attribuée selon des critères et un barème précis défini par le ministère.

La hausse des dépenses entre 2014 et 2015 (+1,1%) fait suite à une baisse de -3,6% entre 2013 et 2014. Les allocations versées au titre du handicap représentent 86 % des prestations versées et sont en hausse de +5,1% par rapport à l'année 2014, elles sont une priorité de l'académie et ont nécessité comme pour l'année 2014 un redéploiement de crédits.



5.4 Les prestations d'action sociale d'initiative académique (ASIA)

Ces prestations permettent à l'académie, dans le respect des principes généraux définis nationalement, d'adapter l'action sociale aux caractéristiques et aux priorités locales.

61% des dépenses pour l'aide à l'enfance

Les prestations ASIA concernent : l'aide à l'enfance, à l'installation, au logement, aux études, aux frais générés par l'hospitalisation de malades, une participation dans le cadre du handicap ainsi que le fonctionnement des restaurants, les bilans de compétence, les consultations de psychologue et les actions collectives.

Le montant des prestations ASIA pour l'année 2015 s'élève à 203 674 €, en baisse de 14,6% par rapport à 2014, en raison des redéploiements de crédits en faveur des allocations handicap. L'aide à l'enfance représente 61% du montant des prestations ASIA.

VI ANNEXES

6.1 Nomenclature des types de personnels par corps

Annexe 1

Administratifs

adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
agent comptable de centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
agent comptable d'EPCSCP
attaché d'administration de l'Etat
conseiller d'administration scolaire et universitaire
recteur d'académie
secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
secrétaire général d'académie
secrétaire général d'université
Apprenti

Medico-sociaux

assistant de service social
conseiller technique de service social
infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
médecin de l'éducation nationale
médecin de l'éducation nationale - conseiller technique

Personnels techniques

adjoint technique de recherche et de formation
adjoint technique des établissements d'enseignement
assistant ingénieur
ingénieur de recherche
ingénieur d'études
technicien de recherche et formation

Enseignants du 1er degré

Instituteur
professeur des écoles

Enseignants du 2nd degré

professeur de chaire supérieure
professeur agrégé
professeur certifié
professeur de lycée professionnel
professeur d'enseignement général des collèges
chargé d'enseignement d'EPS
adjoint d'enseignement
intervenant de langue
professeur contractuel
apprenti professeur

Personnels de direction

principal de collège et adjoint
proviseur de LP et adjoint
proviseur de lycée et adjoint

Personnels d'inspection

inspecteur de l'éducation nationale
inspecteur pédagogique régional

Personnels d'éducation

accompagnant d'élève en situation de handicap
assistant d'éducation
conseiller principal d'éducation

Personnels d'orientation

conseiller d'orientation
directeur de centre d'information et d'orientation

6.2 Définitions des sigles

AAE	Attaché d'administration de l'Etat
ADJAENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AESH	Accompagnant d'élève en situation de handicap
AGAPE	Aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles
AGORA	Aide à la gestion optimisée des ressources ATSS
APAE	Attaché principal d'administration de l'Etat
ASIA	Action sociale d'initiative académique
ASH	mission : Aide à la scolarisation des élèves handicapés
ATRF	Adjoint technique de recherche et de formation
IATSS	personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CA-SH	Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
CPE	Conseiller principal d'éducation
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DIEO	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
DOM	Département d'outre-mer
EPCSCP	Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPP	Emploi, poste, personnel
EREA	Etablissement régional d'enseignement adapté
FOAD	Formation ouverte à distance
GESAM	Gestion et administration
IA-IPR	Inspecteur d'académie- Inspecteur pédagogique régional
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
PAF-E	Plan académique des formations d'équipes
PAF-I	Plan académique des formations individuelles
PEGC	Professeur d'enseignement général des collèges
PIM	Prestation inter-ministérielle
PLP	Professeur de lycée professionnel
PNP	Programme national de pilotage
SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

6.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS DES PERSONNELS DE 2010-2011 A 2015-2016.**PUBLIC**

Type de personnels	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013	15 Janvier 2014	15 Janvier 2015	15 Janvier 2016
Enseignants 1er degré	16 476	16 139	16 134	16 566	16 726	16 992
Enseignants 2nd degré	19 686	19 656	18 922	19 277	19 413	19 753
Direction et Inspection	701	705	713	714	731	741
Education et Orientation	4 354	4 586	4 840	4 737	4 819	5 054
ATSS	3 525	3 458	3 441	3 441	3 459	3 575
Total général	44 742	44 544	44 050	44 735	45 148	46 115